

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

LE RÔLE DES SYSTÈMES DE TAXATION DANS
LE COMMERCE INTERNATIONAL L'ÉVOLUTION
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE PROGRAMME
D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OCDE ZONES
RURALES EN DIFFICULTÉ L'AFFECTATION DE
RESSOURCES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



N° 30/OCTOBRE 1967

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 30

OCTOBRE 1967

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service de l'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) : F 10; FS 10; DM 8,30; 15 s.; \$ 2,50.
Le numéro : F 2; FS 2; DM 1,70; 3 s.; \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane
Bussière

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

COUVERTURE : Dominique Berrety-OCDE; page 13 (de haut en bas) :
Central Office of Information, Londres; Léo Jouan-OCDE; René Bouillot-
CSF; Sabine Weiss; page 17 : Ministère de l'Agriculture, France; page
21 : Dominique Berrety-OCDE; page 25 : J.H.A. Kleijn-Unesco.

SOMMAIRE

- 3 RÉUNION A HAUT NIVEAU
DU COMITÉ D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE**
- 5 LES AMÉNAGEMENTS FISCAUX AUX
FRONTIÈRES**
- 12 PROGRÈS DE LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE**
- 16 LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS
RURALES EN STAGNATION**
- 19 LE PROGRAMME D'ASSISTANCE
TECHNIQUE DE L'OCDE**
- 27 L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE :**
une nécessité pour l'économie moderne
- 32 LES RESSOURCES CONSACRÉES A
LA RECHERCHE ET AU
DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS
MEMBRES DE L'OCDE**
- 38 LES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES SANS BUT
LUCRATIF :**
*leurs ressources et leur contribution à
l'aide au développement*
- 42 LES NOUVELLES PUBLICATIONS DE
L'OCDE**

Réunion à haut niveau du COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

La sixième réunion annuelle à haut niveau du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE s'est tenue à Paris, au Château de la Muette, siège de l'OCDE, les 19 et 20 juillet 1967. Les Délégations des seize membres du CAD (1) avaient à leur tête les Ministres ou les hauts fonctionnaires responsables dans les capitales de l'orientation de ces politiques d'aide. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International étaient représentés par des observateurs.

Le volume de l'aide, aussi bien financière que technique, a été l'un des principaux sujets discutés. Selon les estimations soumises au Comité, après deux années d'accroissement sensible, le montant net des ressources publiques et privées mises à la disposition des pays en voie de développement par les membres du CAD a fléchi en 1966. Il y a eu un accroissement de l'aide publique et des versements des organismes multilatéraux; mais ces augmentations n'ont pas suffi à compenser une réduction notable des apports financiers du secteur privé. Le montant total fourni par les membres du CAD est passé de 10,3 milliards de dollars en 1965 à environ 9,9 milliards en 1966. L'augmentation de 230 millions de dollars (3,8 %) dans le montant net de l'aide publique n'a pas suffi à compenser une baisse de plus de 600 millions de dollars des investissements privés (voir le tableau).

La situation actuelle de l'aide au développement

Le rapport annuel établi par le Président du Comité, M. Willard L. Thorp, a servi de base aux discussions. Les participants à la réunion ont observé qu'une aide supplémentaire considérable pourrait être efficacement utilisée, même si les circonstances politiques dans quelques pays en voie de développement ne sont pas propices au développement économique. Le Président du Comité a exprimé la profonde déception que cause le peu de progrès réalisé par l'ensemble des membres du CAD pour accroître le volume de leur aide. La lenteur avec laquelle le montant de l'aide s'est accru ces dernières années indique que de sérieux efforts devraient être entrepris pour répondre aux besoins réels. Il serait nécessaire d'accorder dans les budgets nationaux une priorité suffisante à l'aide, ne fût-ce que pour assurer une augmentation de l'aide extérieure comparable à l'accroissement constant du revenu national dans les pays membres. Le Président a souligné en particulier l'importance d'une politique à long terme pour l'établissement des programmes d'aide dans les pays donateurs. Il est temps, a-t-il dit, de renoncer à « vouloir résoudre

des problèmes dont la solution demande vingt ans dans le cadre de plans de cinq ans et sur la base de crédits annuels ».

L'augmentation enregistrée au cours des dernières années dans le montant net de l'aide publique est due en grande partie au fait que certains membres, tels que l'Autriche, le Canada, le Danemark, le Japon, les Pays-Bas et la Suède, dont les programmes d'aide étaient modestes, ont rapidement élevé le niveau de leur aide publique, tandis que le montant global de l'aide fournie par les quatre plus grands pays donateurs, qui représente 84 % du total des apports publics, n'a guère varié.

Les déclarations faites pendant la réunion à haut niveau et au cours de l'Examen annuel de l'aide ont fait apparaître qu'un certain nombre de pays, dont l'Allemagne, le Canada, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suède, ont la ferme intention d'augmenter de façon régulière l'étendue de leurs programmes d'aide publique dans les prochaines années. Dans certains pays, ces intentions se matérialisent dans des dispositions spécifiques prises pour augmenter les dépenses d'aide dans le cadre de leur programmation budgétaire à moyen terme; dans quelques pays, ces intentions se manifestent par l'élaboration d'un calendrier pour la réalisation de l'objectif de la CNUCED de 1 % du revenu national.

Grâce surtout à l'Examen de l'aide auquel il procède chaque année, le Comité continuera à inciter ses membres à augmenter encore le volume de leur aide et à en améliorer la qualité, en tenant compte du problème de la répartition des charges entre pays donateurs. Il étudiera en outre les moyens de surmonter les difficultés rencontrées pour accroître le niveau et l'efficacité de l'aide afin que ceux-ci répondent aux besoins des pays en voie de développement, et pour que les budgets d'aide trouvent les soutiens indispensables. Le Comité a souligné qu'il était important d'assurer une information complète de l'opinion publique sur les raisons qui militent en faveur d'un accroissement des efforts d'aide.

Conditions et modalités de l'aide

L'endettement croissant des pays moins développés continue d'être un grave sujet de préoccupation. Le service des dettes accumulées neutralise une part de

(1) Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Commission de la CEE, Danemark, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

plus en plus grande de l'aide accordée à ces pays. A la fin de 1965, le montant global de l'endettement des pays moins développés se montait à près de 40 milliards de dollars; en 1966, la charge de la dette a augmenté plus fortement qu'en aucune des années antérieures, majorant d'au moins 4 milliards de dollars le total de 1965.

En 1965, le CAD avait adopté la première Recommandation internationale relative aux conditions des prêts pour le développement; plusieurs membres ont amélioré leurs conditions de prêts en 1966, conformément à la Recommandation. Les progrès effectués dans ce domaine seront suivis de près par le CAD. En 1966, le taux moyen d'intérêt des prêts consentis par l'ensemble des membres du CAD était de 3,1 % et leur durée moyenne était de vingt-trois ans; ceci représente une légère amélioration par rapport à 1965 et un rapprochement vers l'objectif. Comme les années précédentes, les dons représentent environ 60 % des engagements totaux.

Le CAD porte aussi une attention particulière aux problèmes des crédits à l'exportation, qui alourdissent également de plus en plus le service de la dette pour certains pays moins développés.

Le Comité a noté l'inquiétude que manifestent de nombreux pays à l'égard de la tendance à l'accroissement de la liaison de l'aide. Le Comité a l'intention d'entreprendre, au cours de l'année prochaine, une étude approfondie des politiques des Gouvernements dans ce domaine et de l'influence de la liaison de l'aide sur l'efficacité de l'aide publique.

Agriculture et population

De plus en plus conscients de la gravité du problème alimentaire mondial, les membres du Comité ont réaffirmé leur volonté d'accroître leurs efforts pour apporter un soutien extérieur à la production agricole des pays moins développés par des concours financiers et tech-

niques. L'accroissement des approvisionnements d'engrais et des autres moyens de production dans les pays moins développés — à la fois grâce aux importations et à la production locale — ainsi que l'extension de la recherche en coopération sur le plan international, régional et national sont deux domaines précis que les membres du CAD envisagent d'examiner de nouveau à l'automne.

En ce qui concerne les politiques démographiques le Comité a noté avec intérêt que plusieurs de ses membres étaient décidés à fournir une aide, sur demande, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux, aux pays en voie de développement où des programmes ont été institués ou sont envisagés par les Gouvernements intéressés. Le Comité a décidé de suivre les progrès réalisés en ce domaine.

Secteur privé

La contribution apportée par le secteur privé au financement du développement, y compris sous forme d'investissements directs et de crédits à l'exportation, qui est estimée à plus de 3,4 milliards de dollars pour l'année 1966, a représenté près d'un tiers du montant total de l'aide. Les investissements privés directs dans les pays moins développés sont de la plus haute importance pour le développement économique. Cette importance n'est pas seulement d'ordre financier; les investissements privés directs effectuent un transfert d'expérience, d'organisation et de techniques. Le Comité est convenu de hâter ses travaux qui portent sur l'ampleur et la nature des apports de capitaux privés ainsi que sur leur incidence sur le processus de développement économique. Il a accueilli favorablement les mesures prises par certains membres pour augmenter les investissements privés. Il a aussi pris note de l'activité croissante des organismes bénévoles sans but lucratif, particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de l'agriculture et de la santé.

TOTAL DES FLUX PUBLICS ET PRIVÉS AUX PAYS MOINS DÉVELOPPÉS ET AUX ORGANISMES MULTILATÉRAUX, 1956-1966

Millions de dollars des États-Unis

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Allemagne	417,0	522,5	510,5	806,3	624,6	837,9	650,0	604,5	707,3	726,8	738,2
Australie	••	(44,9)	(52,0)	••	••	••	••	103,6	(124,0)	144,5	136,5
Autriche	4,4	-4,8	6,6	-1,3	5,7	20,2	31,0	5,9	21,3	47,3	49,7
Belgique	89,7	36,5	111,9	167,8	182,2	174,5	128,2	184,9	174,7	231,9	182,6
Canada	105,6	131,6	155,1	82,3	144,7	100,9	109,6	130,5	141,8	169,3	263,5
Danemark	4,6	2,1	5,2	(21,2)	37,9	33,3	14,7	(10,5)	31,8	15,2	24,2
États-Unis	3 236,3	4 099,7	3 685,0	3 276,1	3 818,0	4 546,0	4 355,0	4 579,0	4 770,0	5 499,6	4 613,0
France	1 124,1	1 228,7	1 337,4	1 171,7	1 325,1	1 432,3	1 397,2	1 264,6	1 381,5	1 319,9	1 289,8
Italie	133,7	208,6	154,8	149,2	303,3	262,4	394,4	326,1	241,8	270,5	627,5
Japon	122,0	117,0	317,5	193,0	234,4	382,4	287,6	267,3	289,8	485,5	538,8
Norvège	8,6	9,2	3,1	6,9	10,2	26,9	6,8	21,6	23,0	38,4	17,4
Pays-Bas	280,0	145,1	200,5	217,7	250,0	213,7	140,0	134,4	117,6	228,8	255,6
Portugal	••	••	••	••	••	••	••	••	••	30,5	••
Royaume-Uni	588,7	960,5	668,2	843,6	858,8	903,6	751,1	725,1	915,9	997,7	973,4
Suède	14,8	25,2	26,7	45,0	46,6	51,9	37,3	53,4	67,2	72,7	106,6
Total											
Pays du CAD	6 166,5	7 528,8	7 235,5	7 046,5	7 937,3	9 100,7	8 417,5	8 462,1	9 068,1	10 278,6	(9 872,3)¹

(1) Le total comprend une estimation du Secrétariat pour le Portugal.

LES AMENAGEMENTS FISCAUX AUX FRONTIERES

On a beaucoup discuté ces quatre dernières années, à l'OCDE et ailleurs, des effets que la fiscalité des différents pays Membres exerce, tant par sa nature que par sa structure, sur les échanges internationaux. Ces effets tiennent pour une large part aux aménagements fiscaux qui sont actuellement appliqués aux exportations et aux importations.

A ce sujet, on s'est demandé notamment si certains systèmes de fiscalité indirecte présentent plus d'avantages que d'autres du point de la balance commerciale, si la position de cette dernière peut se trouver améliorée dans un pays qui recourt plus aux impôts sur la dépense qu'aux impôts sur le revenu, si la modification de la fiscalité à terme peut, par le jeu des aménagements fiscaux aux frontières, avoir les effets d'une dévaluation et, dans l'affirmative, quelles seraient les mesures à prendre pour y remédier. L'article suivant a été écrit par Kenneth Messere, Secrétaire du Comité Fiscal de l'OCDE.



Les problèmes posés par les aménagements fiscaux aux frontières

Les subventions à l'exportation n'étant pas admises par la réglementation du GATT et les barrières douanières s'abaissant, par suite soit des mesures prises par des groupements régionaux tels que la CEE ou l'AELE, soit de négociations au sein du GATT, on s'est attaché davantage aux autres dispositifs pouvant faire obstacle aux échanges internationaux. Ainsi, on a beaucoup parlé, ces dernières années, des aménagements fiscaux aux frontières qui, d'après certains, auraient en définitive des effets de dévaluation analogues à ceux d'une subvention à l'exportation ou d'un droit d'importation, même s'ils ont pour objectif avoué de mettre les articles exportés sur le même pied que les produits analogues fabriqués dans d'autres pays, et les articles importés sur le même pied que les produits de fabrication nationale.

De tout temps des mesures ont été prises pour faire en sorte que les marchandises exportées d'un pays à l'autre ne soient pas assujetties dans les deux pays aux mêmes impôts, ou pour veiller au contraire à ce qu'elles n'échappent pas à toute imposition. En gros, il existe deux moyens d'éviter la double imposition ou la non-imposition : les marchandises peuvent être assujetties aux impôts du pays exportateur (principe dit du pays d'origine), ou aux impôts du pays importateur (principe du pays de destination).

On peut définir les aménagements fiscaux aux frontières de diverses manières mais, pour étudier les problèmes qu'ils posent, le mieux est de les considérer comme les ajustements qui doivent être opérés si l'on veut appliquer le principe du pays de destination. C'est dire qu'ils comprennent aussi bien l'exonération d'impôt, ou le remboursement des impôts déjà payés, dans le pays exportateur que l'imposition en fonction

de la fiscalité intérieure dans le pays importateur, cette imposition pouvant intervenir soit au moment où les marchandises sont importées, soit ultérieurement.

Dans la pratique internationale actuelle, qui est fondée sur les règles édictées par le GATT, ne peuvent donner lieu à des aménagements fiscaux que les impôts indirects grevant les marchandises elles-mêmes, qu'ils soient dénommés taxe sur les ventes, impôt sur le chiffre d'affaires, taxe sur la valeur ajoutée, droit d'accise, ou qu'ils résultent de monopoles d'Etat; en revanche, d'autres impôts tels que l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur les salaires versés, les cotisations de Sécurité Sociale et les impôts fonciers ne sont pas en général considérés comme pouvant entrer en ligne de compte; en d'autres termes, le principe du pays de destination s'applique de façon générale aux impôts indirects frappant des marchandises déterminées, alors que le principe du pays d'origine s'applique aux autres catégories d'impôts.

Si la principale question reste de savoir dans quelle mesure les effets des aménagements fiscaux aux frontières sont neutres du point de vue des échanges internationaux, et jusqu'à quel point ils favorisent certains pays au détriment d'autres, on découvre par une analyse plus serrée que le problème soulève trois catégories de questions entièrement différentes.

La question technique : certains pays, par la façon dont ils appliquent leur système d'aménagements fiscaux, ne procèdent-ils pas à des aménagements aux frontières plus importants que ceux d'autres pays par rapport à la charge fiscale interne? Cette question conduit à étudier les divers systèmes de fiscalité indirecte en vigueur, la façon dont les aménagements fiscaux aux frontières fonctionnent dans chacun de ces systèmes et le régime réservé aux impôts indirects qui frappent les biens d'équipement, les matières auxiliaires ou les services utilisés dans la fabrication des produits (on pourra se référer au passage consacré plus loin aux « taxes occultes »).

La question théorique : les pays qui tirent la plus grande

partie de leurs recettes fiscales d'impôts pouvant faire l'objet d'aménagements fiscaux aux frontières sont-ils favorisés du point de vue de leur balance commerciale par rapport à ceux qui recourent davantage à des impôts ne pouvant pas donner lieu à des aménagements fiscaux? C'est là essentiellement un point de théorie économique faisant l'objet de controverses et portant sur la question de savoir comment les impôts sont répercutés sur les prix.

La question pratique: une modification des aménagements fiscaux, opérée dans les limites des pratiques autorisées, peut-

elle modifier la position concurrentielle des pays? Dans l'affirmative, que conviendrait-il de faire à ce sujet? Cette dernière question soulève des considérations touchant les relations commerciales internationales (faut-il modifier les pratiques actuelles?), les problèmes fiscaux internationaux (faut-il harmoniser les systèmes fiscaux?) et la coopération internationale (quelle mesure pourrait-on prendre pour neutraliser les effets préjudiciables que la modification des aménagements fiscaux d'un pays donné exerce sur les échanges internationaux?).

LA QUESTION TECHNIQUE

Si on laisse de côté les droits d'accise, les droits de timbre et les monopoles d'Etat qui, dans l'ensemble, ne présentent que des problèmes de peu d'importance, deux questions doivent être résolues pour déterminer si dans la pratique les aménagements fiscaux appliqués influent sur la position concurrentielle des pays. L'importance des aménagements fiscaux aux frontières est-elle susceptible de varier suivant le système de fiscalité indirecte qui est en vigueur?

Quelle est l'importance des « taxes occultes » dans la fiscalité indirecte et dans quelle mesure entrent-elles en ligne de

compte dans le calcul des aménagements fiscaux aux frontières?

Il est nécessaire pour répondre à la première de ces questions de décrire brièvement les trois titres des taxes en vigueur, à savoir :

- la taxe prélevée à un seul stade, ou taxe sur les ventes;
- la taxe non cumulative prélevée à plusieurs stades, ou taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- la taxe cumulative prélevée à plusieurs stades, ou taxe sur le chiffre d'affaires, ou encore simplement taxe en cascade.

● *La taxe sur les ventes*

Elle est perçue tantôt au stade de la fabrication tantôt au stade du gros et tantôt au stade du détail. Pour le recouvrement de ces taxes la méthode normale consiste à enregistrer tous les commerçants qui sont tenus d'acquitter la taxe. Les commerçants enregistrés peuvent importer ou acheter les marchandises imposables à d'autres commerçants enregistrés, sans avoir à acquitter la taxe qui, dans la plupart des cas, ne devient exigible qu'au moment où les marchandises sont vendues à une personne non enregistrée. Généralement, elle devient également exigible lorsqu'un commerçant enregistré utilise les produits dans sa propre entreprise mais, habituellement, les matières premières destinées à la fabrication des produits peuvent être achetées par le fabricant en franchise d'impôt.

● *La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*

La taxe sur la valeur ajoutée a pour principale caractéristique que, tout en étant perçue à chaque stade, elle ne frappe que la valeur ajoutée au stade considéré. La somme des valeurs ajoutées aux différents stades est égale au prix final du produit, de sorte que la somme des prélèvements fiscaux opérés aux différents stades correspond à la taxe qui aurait été payable si elle avait été perçue en une seule fois au dernier stade. La TVA est ainsi une taxe prélevée à plusieurs stades du point de vue de la méthode de recouvrement, et une taxe prélevée à un seul stade si on considère le montant finalement perçu.

● *La taxe en cascade*

En règle générale cette taxe est exi-

gible chaque fois qu'une vente intervient entre une entreprise et une autre. Les taux en sont généralement peu élevés, mais son rendement est appréciable du fait que son application se trouve multipliée, car elle frappe non seulement les produits finis, mais aussi leurs éléments constitutifs à chaque stade du processus de production. La taxe est incorporée dans les coûts à tous les stades où elle donne lieu à une perception par suite d'une vente, de sorte que, en dehors des variations du taux, l'élément fiscal compris dans le prix final dépend du nombre de stades par lesquels chaque article est passé au cours du processus de production, ainsi que des frais généraux et de la marge bénéficiaire à chacun des stades. Il est difficile de déterminer la charge fiscale qui frappe une catégorie déterminée de produits, car elle dépend du nombre d'achats et de ventes effectués durant le processus de fabrication, depuis le stade de la matière première ou de l'élément constitutif jusqu'à celui du produit fini. Du point de vue des aménagements fiscaux aux frontières, il en résulte que, pour calculer le montant de la taxe à rembourser à l'exportateur ou à prélever sur un produit importé en compensation des taxes supportées par des produits similaires sur le marché intérieur, on est amené à se fonder sur une estimation de l'imposition moyenne grevant la catégorie du produit en cause.

● *Comparaison des systèmes fiscaux*

Ce qui vient d'être dit permet de dresser le tableau suivant pour indiquer tout d'abord comment le mécanisme des aménagements fiscaux aux frontières fonctionne dans chaque système et ensuite quel est le montant de l'ajustement dans chaque cas. Le tableau est

simplifié, en ce sens qu'il laisse de côté la question relativement mineure des différences entre les valeurs sur lesquelles la taxe est calculée, de même que le problème plus important de la « taxe occulte » qui sera toutefois étudié plus loin.

Deux conclusions peuvent être tirées de ce tableau. Tout d'abord, contrairement à ce que l'on affirme parfois dans les pays appliquant une taxe sur les ventes, une taxe sur la valeur ajoutée ne présente pas, par rapport à la taxe sur les ventes, l'avantage d'élever les aménagements fiscaux aux frontières. Il est vrai qu'il est plus fréquent dans les systèmes de TVA que dans l'autre que l'exportateur ait à acquitter la taxe et en obtienne ensuite le remboursement au lieu d'en être directement exonéré au départ, mais on doit admettre cependant que, même dans un système de TVA, les exportateurs sont assez souvent exonérés de la taxe.

L'idée largement répandue que la TVA entraîne des aménagements fiscaux plus élevés que les taxes sur les ventes est probablement due au fait que les taxes sur les ventes en vigueur, telles que la « purchase tax » au Royaume-Uni ou l'impôt sur les ventes en Suisse, ont une assiette moins large et (ou) un taux moins élevé que la TVA française ou les autres systèmes de TVA envisagés; il est possible du point de vue politique que l'on puisse étendre l'assiette d'un impôt sur les ventes ou en relever le taux en le remplaçant simplement par une taxe sur la valeur ajoutée.

Mais l'augmentation des aménagements fiscaux aux frontières résultant d'un élargissement de l'assiette de l'impôt ou du relèvement de son taux n'a rien à voir avec le mécanisme de l'impôt. En ce qui concerne les importations, la principale différence entre une taxe sur les ventes et une taxe sur la

valeur ajoutée, c'est que cette dernière est acquittée au moment de l'importation alors qu'assez souvent la taxe sur les ventes n'est payée qu'ultérieurement, lorsque les marchandises sont vendues par un commerçant enregistré à un commerçant non enregistré ou aux consommateurs; cette différence dans le mécanisme de l'aménagement fiscal n'en affecte toutefois pas le montant.

La seconde conclusion à tirer du tableau, c'est que la différence la plus notable réside entre le système de la

taxe en cascade — où le montant de la taxe à rembourser à l'exportateur ou à percevoir auprès de l'importateur fait l'objet d'une évaluation — et les autres systèmes — où le montant exact de la taxe est connu. La question est alors de savoir si, dans les pays qui appliquent une taxe en cascade, les ristournes à l'exportation et les surtaxes à l'importation sont plus ou moins élevées qu'elles ne le seraient si elles pouvaient être calculées avec précision. Certes, la réponse à cette question varie selon les pays, les

produits, les branches d'activité et les entreprises, mais il est fort probable que les aménagements fiscaux appliqués aux exportations et aux importations par les pays à système de taxe en cascade sont plus souvent inférieurs que supérieurs à ce qu'ils devraient être pour compenser la charge fiscale interne.

Cette conclusion est motivée notamment par le fait que la plupart des pays ayant un système d'impôt en cascade font partie de la Communauté Economique Européenne et que la Commis-

1. MÉCANISME DES AMÉNAGEMENTS FISCAUX AUX FRONTIÈRES

EXPORTATIONS

	Système (et pays Membres qui l'appliquent)	Mode d'aménagement	Montant remboursé
A	Taxe sur les ventes au stade de la fabrication (Canada, Etats-Unis, Japon)	Habituellement l'exportateur n'acquitte pas la taxe, mais la taxe déjà perçue est parfois remboursée.	Aucun en général, sinon montant de la taxe effectivement payée.
B	Taxe sur les ventes au stade du gros (Portugal, Royaume-Uni et Suisse)	Habituellement l'exportateur n'acquitte pas la taxe, mais la taxe déjà perçue est souvent remboursée	Aucun en général, sinon montant de la taxe effectivement payée.
C	Taxe sur les ventes au stade du détail (Irlande, Islande, Norvège, Suède)	L'exportateur n'acquitte pas la taxe.	Aucun.
D	Taxe sur la valeur ajoutée (France et, depuis juillet 1967, Danemark)	Habituellement l'exportateur n'acquitte pas la taxe, mais la taxe déjà perçue est souvent remboursée.	Taxe effectivement payée.
E	Taxe en cascade (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas)	La taxe déjà acquittée par l'exportateur est remboursée.	Montant estimatif de la taxe payée.

IMPORTATIONS

	Système	Mode d'aménagement	Montant grevant l'importation
A	Taxes sur les ventes au stade de la fabrication	Taxe habituellement acquittée au moment de l'importation, mais parfois ultérieurement.	Taxe grevant des produits nationaux analogues.
B	Taxe sur les ventes	Taxe habituellement acquittée postérieurement à l'importation lorsqu'une taxe grève des produits nationaux analogues, mais parfois payée au moment de l'importation.	Taxe supportée par des produits nationaux analogues.
C	Taxe sur les ventes au stade du détail	— Idem —	— Idem —
D	Taxe sur la valeur ajoutée	Taxe acquittée au moment de l'importation.	— Idem —
E	Taxe en cascade	Taxe acquittée au moment de l'importation.	Montant estimatif de la taxe supportée par des produits analogues.

sion de la CEE doit, entre autres tâches, s'assurer qu'en moyenne les aménagements fiscaux aux frontières ne sont pas trop élevés; or en fait, d'après les évaluations de la Commission, ces aménagements fiscaux aux frontières ne représentent, pour la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, que 60 à 70 % du montant autorisé (ce pourcentage est plus faible pour le Luxembourg et plus élevé pour l'Italie).

Un autre élément confirme dans une certaine mesure la conclusion précédente : en Allemagne, où une TVA de 10 % doit être substituée à la taxe en cascade de 4 % actuellement en vigueur, on compte qu'en définitive le rendement de l'impôt sur le chiffre d'affaires ne se trouvera pas modifié; pour un impôt de consommation produisant ce montant donné de revenu, le taux des aménagements fiscaux aux frontières devrait donc normalement être de 10 % alors que, avec le système actuel de taxe en cascade, il se situe généralement aux environs de 6 %.

Il faut noter enfin que, lorsqu'on calcule, aux fins de ristourne en cas d'exportation ou de péréquation en cas d'importation, l'impôt qui a été payé aux stades antérieurs pour une catégorie donnée de produits, on ne fait pas entrer dans ce calcul divers impôts indirects qui ont grevé ces produits, leurs éléments constitutifs, ou les biens d'équipement, les matières auxiliaires et les services utilisés pour leur fabrication.

• Les « taxes occultes »

Cette dernière remarque conduit tout naturellement à l'étude des « taxes occultes », qu'on peut définir comme l'ensemble des impôts indirects perçus sur les biens d'équipement (par exemple, machines et véhicules), les matières auxiliaires (par exemple, hydrocarbures et emballages), ou les services (par exemple, transport et publicité) utilisés

dans la fabrication des produits.

Du point de vue des aménagements fiscaux aux frontières, l'importance des « taxes occultes » provient tout d'abord des différences considérables constatées d'un pays à l'autre quant à leur montant et quant à la fraction qui est prise en compte dans le calcul des aménagements fiscaux; en second lieu, tout comme pour les taxes en cascade, il est impossible de déterminer exactement le montant imputable à chaque exportation ou à chaque importation, de sorte que la ristourne ou la taxe de péréquation doit être calculée soit en fonction du taux moyen des taxes occultes supportées par la catégorie à laquelle appartient l'article exporté ou importé, soit en fonction du taux moyen payé par l'industrie qui fabrique l'article exporté ou importé.

La situation diffère d'un pays à l'autre, mais on peut dire que c'est probablement dans les pays où s'appliquent des systèmes d'impôt en cascade que le montant des taxes occultes est le plus élevé, tout d'abord parce que ces systèmes ont en général une assiette très large, et en second lieu parce qu'une fiscalité en cascade conduit à taxer à nouveau, à chaque vente de l'article fabriqué, une fraction de l'impôt perçu sur les biens d'équipement, les matières auxiliaires et les services. Toutefois, une proportion variable de taxes occultes donnent lieu à une ristourne en cas d'exportation et d'une imposition en cas d'importation.

L'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée est large elle aussi; mais une grande partie des taxes occultes se trouvent supprimées par le jeu d'un mécanisme fiscal dit des « déductions financières », grâce auquel une partie des taxes occultes est remboursée aux fabricants. En France, seul pays ayant une large expérience du système de la taxe sur la valeur ajoutée, ces remboursements ne comprennent cependant pas

les taxes occultes perçues sur les hydrocarbures, sur les véhicules à moteur, ni sur les services, de sorte qu'une grande partie des taxes occultes subsistent. Les systèmes de taxe sur la valeur ajoutée actuellement en vigueur ne prévoient aucun aménagement fiscal aux frontières qu'il s'agisse des importations ou des exportations, pour tenir compte des taxes occultes supportées sur le marché intérieur.

Le montant des taxes occultes est beaucoup plus variable dans les systèmes d'impôt sur les ventes, car l'éten due de la taxe sur les ventes diffère considérablement suivant les pays. Mis à part le système de ristourne à l'exportation institué par le Royaume-Uni, qui prévoit pour les exportations des aménagements fiscaux tenant compte des « taxes occultes », les pays qui appliquent des impôts sur les ventes n'ont prévu aucun aménagement fiscal pour compenser les « taxes occultes » supportées sur le marché intérieur.

Indépendamment des « taxes occultes » résultant des systèmes d'impôt en cascade, de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur les ventes, il est probable que le droit d'accise perçu sur les hydrocarbures nécessaires au transport des marchandises constitue l'élément le plus important des « taxes occultes ». Il en est tenu compte dans le calcul du taux de la ristourne à l'exportation dans le système institué par le Royaume-Uni, mais autrement les aménagements fiscaux aux frontières, qu'il s'agisse des exportations ou des importations, ne sont pas conçus pour tenir compte des « taxes occultes » provenant des droits d'accise.

Le Tableau 2 récapitule les différences constatées entre pays Membres, aussi bien en ce qui concerne l'élément de taxe occulte contenu dans leur système fiscal, que le sort qui lui est réservé dans les aménagements fiscaux aux frontières.

Conclusions sur la question technique

On peut, d'après ce qui précède, formuler certaines conclusions provisoires quant à la question de savoir si le montant des aménagements fiscaux aux frontières calculés en fonction de la charge fiscale indirecte est susceptible de varier suivant les mécanismes d'application du système d'aménagement. Tout d'abord on peut conclure que, dans l'ensemble, les aménagements fiscaux des pays à système d'impôt en cas-

cade sont sans doute relativement plus faibles que ceux des pays qui appliquent des taxes sur la valeur ajoutée ou des taxes prélevées à un seul stade, encore qu'ils soient parfois plus élevés pour des industries ou des produits particuliers. La seconde conclusion, c'est que les différences constatées d'un pays à l'autre sont probablement dues pour une part au fait que le montant des taxes occultes diffère suivant la structure des systèmes fiscaux, et que la fraction de ce montant qui entre en ligne de compte dans les aménagements aux frontières est variable.

LA QUESTION THEORIQUE

D'aucuns prétendent que les pays qui tirent la plus grande partie de leurs recettes fiscales d'impôts donnant lieu à des aménagements fiscaux aux frontières (c'est-à-dire d'impôts indirects sur les marchandises) disposent, par rapport aux autres pays, d'un avantage du point de vue de la balance commerciale, car les aménagements fiscaux aux frontières ont pour effet d'abaisser le prix des exportations et de rendre les importations plus onéreuses. Il est généralement admis

que le système actuel des aménagements fiscaux aux frontières ne serait neutre que si les impôts entrant en ligne de compte dans lesdits aménagements étaient intégralement répercutés sur les prix et si les autres impôts ne l'étaient aucunement, c'est-à-dire si tout relèvement d'un impôt indirect frappant un article se traduisait par une hausse équivalente du prix de cet article et si l'augmentation d'autres impôts n'avait aucune incidence sur les prix. En effet, si un

impôt est entièrement répercuté sur le prix d'un article de fabrication nationale, il paraît juste de frapper d'un impôt équivalent l'article analogue importé, et de ne pas imposer l'article qui doit être exporté.

En revanche, si l'impôt n'est pas entièrement répercuté sur le prix de l'article national, on peut soutenir que, dans la mesure où il n'y a pas répercussion, un impôt de péréquation frappant les importations a les mêmes effets qu'un droit de douane supplémentaire, et une remise d'impôt sur les exportations les mêmes effets qu'une subvention à l'exportation. Mais si l'on est d'accord sur le contenu théorique d'un système neutre, les opinions divergent quant au caractère, neutre ou non, du système en vigueur.

La controverse sur la répercussion de l'impôt

Cette controverse porte essentiellement sur la répercussion relative des impôts de consommation (qui donnent lieu à des aménagements fiscaux aux frontières) d'une part, et des impôts sur les bénéfices (qui ne donnent pas lieu à des aménagements) d'autre part. D'après la théorie classique, les impôts de consommation, considérés comme des coûts, sont entièrement répercutés sur les prix. On a critiqué cette assertion en alléguant qu'une hausse des coûts entraînait une baisse de la demande et que, pour réaliser le bénéfice total le plus élevé possible, les vendeurs préféreraient réduire leur bénéfice sur chaque article (c'est-à-dire supporter eux-mêmes une partie de l'impôt) afin d'empêcher une réduction trop sensible de la demande totale.

La controverse théorique devient de plus en plus complexe, car on peut avancer divers autres arguments pour essayer de prouver que la répercussion de ces impôts n'est pas complète (les dépenses publiques qui sont consacrées aux transports, aux prestations de Sécurité Sociale, etc. et qui sont prélevées sur le produit de l'impôt contribuent à réduire les frais des entreprises; du fait de l'évasion fiscale le taux effectif de l'impôt est inférieur à son taux nominal, etc.); en revanche, on peut prétendre qu'un relèvement de ces impôts peut entraîner une hausse des prix supérieure à celle de l'impôt lui-même (par son effet initial sur les prix, un relèvement des impôts indirects entraîne des hausses de salaires qui, à leur tour, accroissent les coûts, provoquant ainsi de nouvelles hausses des prix; les vendeurs ont en outre tendance à saisir l'occasion que leur offrent les relèvements d'impôt pour faire passer d'autres coûts en hausse dans une augmentation supplémentaire des prix).

Le problème est d'autant plus complexe que la répercussion de l'impôt sur les prix varie d'un article à l'autre suivant l'élasticité de l'offre et de la demande, suivant la situation économique et suivant la politique monétaire et la politique des prix suivies par les Gouvernements.

On pourrait croire de prime abord que la controverse pourrait être résolue par le simple examen des faits. Il s'agit simplement après tout de savoir si, d'une manière générale, lorsqu'on grève d'un impôt supplémentaire de 2 unités un article dont le prix est de 10 unités, ce prix passe à 11, 11 $\frac{1}{2}$, 12 ou 12 $\frac{1}{2}$ unités. Des enquêtes plus approfondies apporteraient sans doute des éclaircissements sur cette question mais il y aurait encore largement place pour l'interprétation. En effet, si l'on peut tomber d'accord sur l'objet de l'enquête, à savoir comparer les prix avant et après application du nouveau taux d'imposition, l'incertitude subsiste quant à la période sur laquelle doit porter l'observation. A très court

terme, il est peut-être difficile de déceler l'effet final d'une modification de la fiscalité (le vendeur peut commencer par essayer de répercuter la totalité de la hausse sur l'acheteur, mais abaisser ses prix par la suite); en revanche, à plus long terme, des facteurs n'ayant aucun rapport ou n'ayant que des rapports éloignés avec la modification de la fiscalité peuvent aussi agir sur les prix.

Ce bref exposé donne un aperçu des difficultés qui se présentent lorsqu'on veut savoir dans quelle mesure les prix sont affectés par une modification des impôts de consommation. La question se complique encore lorsqu'on veut étudier l'incidence de l'impôt sur les bénéfices des entreprises sur les prix des marchandises, car les arguments invoqués à l'appui d'une théorie particulière de la répercussion de cet impôt ont un caractère plus abstrait et la vérification des faits est particulièrement difficile. Aussi n'est-il guère surprenant que certains théoriciens se montrent persuadés qu'un relèvement des impôts sur les bénéfices n'a aucun effet sur le prix des marchandises fabriquées par les sociétés soumises à cet impôt, tandis que d'autres estiment que son effet sur les prix est supérieur à celui du relèvement équivalent d'un impôt de consommation.

Même ceux qui estiment que la répercussion des impôts de consommation sur les prix n'est pas intégrale et qu'elle est appréciable en ce qui concerne les impôts sur les bénéfices (de sorte que les règles édictées par le GATT ne seraient pas d'une parfaite logique et que leurs effets sur les échanges internationaux ne seraient pas entièrement neutres) reconnaissent l'existence de certains facteurs compensateurs. Tout d'abord, si ces auteurs estiment que ce sont surtout les pays faisant principalement appel aux impôts sur les bénéfices (par exemple les Etats-Unis) qui se trouvent défavorisés par les aménagements fiscaux aux frontières tels qu'ils sont pratiqués actuellement, ils reconnaissent à des degrés divers que cet argument de la répercussion de l'impôt dont ils usent à l'égard de l'impôt sur les bénéfices peut, de la même façon, s'appliquer aussi aux cotisations de Sécurité Sociale (notamment aux cotisations patronales) qui ne donnent pas non plus lieu à un aménagement fiscal aux frontières; or il se trouve que les pays dont les recettes fiscales sont pour une large part tirées des impôts de consommation sont également ceux dont les charges de Sécurité Sociale sont les plus lourdes (en particulier la France et l'Italie).

En second lieu, s'il est vrai que la part du produit de l'impôt sur les bénéfices dans les recettes fiscales totales varie d'un pays à l'autre, les différences entre les taux de cet impôt ne sont pas très marquées entre les pays Membres de l'OCDE; c'est pourquoi, s'il était permis de procéder à des aménagements fiscaux aux frontières pour tenir compte des impôts sur les bénéfices — mis à part la difficulté que présenterait l'élaboration d'un mode de calcul des aménagements, ce qui est une question tout à fait distincte — les positions concurrentielles respectives de ces pays se trouveraient sans doute peu affectées.

On a dit aussi que l'avantage que les aménagements fiscaux aux frontières pouvaient procurer aux pays faisant surtout appel aux impôts de consommation avait peut-être été largement contrebalancé au cours des années par les variations des taux de change et du niveau général des prix dans les différents pays.

Conclusion sur la question théorique

Peut-on dire que les aménagements fiscaux aux frontières tels qu'ils sont pratiqués actuellement favorisent certains

pays au détriment d'autres, du simple fait que les structures fiscales sont différentes? Sur le plan théorique, le problème reste entier, car celui de l'incidence des diverses catégories d'impôts sur le prix des produits n'est pas non plus résolu. C'est pourquoi on ne peut déterminer si d'autres dispositions en matière d'aménagements fiscaux aux frontières auraient des résultats plus neutres, soit qu'elles restreignent soit qu'elles augmentent le nombre d'impôts auxquels s'applique le principe du pays de destination.

Toutefois, on estime généralement que, même si les systèmes en vigueur exercent une certaine distorsion sur les échanges internationaux, cet effet est probablement minime et en général on ne croit pas que d'autres dispositions en matière d'aménagements fiscaux aux frontières amélioreraient suffisamment les pratiques en vigueur pour justifier les difficultés considérables, sur le plan politique et pratique, que provoquerait leur adoption. Cependant, les modifications qui se produisent dans le cadre des systèmes d'aménagements fiscaux existants, qu'ils proviennent ou non d'un changement de structure ou de taux de la fiscalité interne, soulèvent une série de questions entièrement différentes et conduisent à poser le problème pratique suivant.

LE PROBLEME PRATIQUE

Dans la pratique, le problème qui se pose est de savoir ce que l'on peut ou ce que l'on devrait faire pour pallier les effets qu'une modification des aménagements fiscaux aux frontières peut exercer sur les positions respectives des pays sur les marchés internationaux.

Il est évident qu'une modification des aménagements fiscaux aux frontières, non accompagnée d'une modification de la fiscalité interne, modifie la position commerciale d'un pays puisqu'elle influe sur le prix des exportations et des importations sans faire varier le prix des produits nationaux. Dans la pratique, ces modifications se produisent généralement lorsqu'un pays appliquant un système de taxe en cascade estime, en revoyant ses calculs, que la ristourne à l'exportation ou la taxe de péréquation à l'importation qu'il applique pour certains produits ne suffit pas à compenser la charge fiscale intérieure. Qu'on le veuille ou non, du fait de cette modification des aménagements fiscaux, les produits considérés deviennent moins coûteux à l'exportation ou plus onéreux à l'importation, ce qui modifie la position commerciale du pays en cause par rapport aux autres pays.

Il est un cas où la modification des aménagements fiscaux sans modification parallèle de la fiscalité intérieure revêtirait une importance particulière, du fait qu'elle serait d'application plus générale : c'est celui où un pays déciderait de faire entrer en ligne de compte les taxes occultes alors qu'il ne l'aurait jamais fait auparavant. La compensation intégrale de ces taxes occultes représenterait sans doute, dans plusieurs pays, de 5 à 10 % de la valeur de certains produits. Le fait qu'il soit possible, par le biais des aménagements fiscaux aux frontières, de faire peser sur les importations une charge supplémentaire d'une telle ampleur montre bien toute l'importance de la question car on pourrait ainsi, par exemple, annuler certaines des réductions tarifaires consenties au cours de la négociation Kennedy.

Mais en fait ce sont les modifications intervenant dans les aménagements fiscaux aux frontières à la suite de modifications de la fiscalité interne qui risquent d'avoir le plus d'incidence sur les échanges internationaux. Parmi ces modi-

fications, les plus importantes semblent devoir provenir du remplacement des différents systèmes de taxe en cascade qui sont encore en vigueur dans les pays de la CEE par un système généralisé de taxe sur la valeur ajoutée. Certes, l'instauration de ce système de TVA dans la Communauté Economique Européenne vise, pour une part, à harmoniser la fiscalité indirecte des Six et aussi à obvier aux inconvénients du système des taxes en cascade qui favorise les entreprises intégrées et ne permet de calculer qu'approximativement les aménagements fiscaux aux frontières; on peut donc penser que les effets de dévaluation qu'entraînera cette modification de la fiscalité des Six seront pour la plupart fortuits, mais ils pourraient néanmoins être considérables. Ainsi, d'après des évaluations de source non officielle, l'adoption par l'Allemagne d'un système de taxe sur la valeur ajoutée, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1968, aura probablement le même effet qu'une dévaluation de 3 à 4 % du mark. Indépendamment des modifications prévues dans les pays de la CEE, les positions concurrentielles des pays sur les marchés internationaux pourraient aussi se trouver modifiées du fait d'un accroissement des aménagements fiscaux aux frontières dû à une réduction des taux des impôts directs ou des contributions de Sécurité Sociale allant de pair avec un relèvement des impôts de consommation. Toutefois, dans ce cas, les conséquences sont moins évidentes car elles dépendent des hypothèses que l'on adopte sur la répercussion de l'impôt précédemment mentionnées.

On s'accorde en général pour exclure toute action radicale visant à éliminer les perturbations qui semblent ainsi devoir se produire dans les positions concurrentielles. Une modification de la fiscalité peut tendre à accroître les recettes fiscales pour les besoins de la croissance ou pour la répartition des revenus ou pour d'autres fins encore, et il est apparu aussi peu souhaitable que peu réalisable dans la pratique d'essayer de limiter la liberté d'action en matière fiscale pour maintenir les aménagements fiscaux aux frontières dans leur état actuel.

Une harmonisation générale des systèmes fiscaux des pays Membres ne paraît pas à ce stade, et pour des raisons analogues, constituer une solution réaliste, non plus que l'élaboration de règles d'aménagements fiscaux entièrement nouvelles qui remplaceraient celles qui ont été acceptées au sein du GATT.

Contribution de l'OCDE à l'étude du problème

En mars 1965, le Conseil de l'OCDE avait créé un Groupe de Travail et lui avait confié la tâche d'examiner les problèmes posés par les aménagements fiscaux aux frontières en se fondant d'une part sur un rapport documentaire établi à ce sujet par le Secrétariat et, d'autre part, sur les conclusions auxquelles était parvenu un groupe d'économistes réunis pour étudier les raisons d'être économiques des systèmes existants d'aménagements fiscaux aux frontières. Les conclusions du Groupe de Travail ont été, dans l'ensemble, celles qui ont été esquissées ci-dessus, à savoir qu'il est difficile de dire si oui ou non les systèmes actuels d'aménagements fiscaux aux frontières placent les pays dotés de certaines structures fiscales dans une position défavorable sur le plan de la concurrence internationale, mais que les modifications autorisées de ces aménagements peuvent affecter les positions concurrentielles sur les marchés internationaux.

Pour ces raisons, le Groupe de Travail a estimé qu'il n'était pas fondé à recommander des mesures aussi radicales

2. ANALYSE SIMPLIFIÉE DES TAXES OCCULTES

(Taxes frappant les biens et services utilisés dans la fabrication d'autres biens)

Pays	Matières auxiliaires		Biens d'équipement		Services	
	Sont-elles imposées?	Y a-t-il une ristourne à l'exportation et une taxe de péréquation à l'importation?	Sont-ils imposés?	Y a-t-il une ristourne à l'exportation et une taxe de péréquation à l'importation?	Sont-ils imposés?	Y a-t-il une ristourne à l'exportation et une taxe de péréquation à l'importation?
AUTRICHE	○	●	○	●	○	●
BELGIQUE	○	●	○	■	○	■
CANADA (Fédéral)	●	■	●	■	○	■
FRANCE	● ¹	■	● ¹	■	● ¹	■
ALLEMAGNE	○	●	○	●	○	●
ISLANDE	○	■	○	■	○	■
IRLANDE	□ ²	■	□ ²	■	□ ²	■
ITALIE	○	●	○	●	○	●
JAPON	□	■	■	■	■	■
LUXEMBOURG	○	▲ ³	○	▲ ³	○	▲ ³
PAYS-BAS	○	●	○	■	○	■
NORVÈGE	□	■	○	■	●	■
PORTUGAL	■	■	■	■	■	■
SUÈDE	●	■	○	■	○	■
SUISSE	●	■	○	■	■	■
ROYAUME-UNI	□	▲	□	▲	■	■
ÉTATS-UNIS (Fédéral)	□	■	□	■	■	■

● oui ○ ordinairement ● parfois	■ non □ rarement ■ jamais
▲ à l'exportation seulement	

1. Imposable; mais, à part certaines exceptions, la taxe est déduite à un stade ultérieur.
2. Normalement imposés; mais la taxe n'est pas perçue lorsque les produits sont utilisés par des commerçants enregistrés.
3. Il y a un faible remboursement destiné à compenser la taxe prélevée à un stade antérieur, qui peut couvrir en partie la taxe occulte.

qu'une harmonisation des systèmes fiscaux des pays Membres ou une modification des pratiques actuelles en matière d'aménagements fiscaux aux frontières, mais il a reconnu qu'un pays devrait être en droit de demander l'ouverture de consultations lorsqu'il estime que ses intérêts commerciaux sont affectés par une modification — ou un projet de modification — des aménagements fiscaux pratiqués par un autre pays Membre.

En conséquence, le Groupe de Travail a recommandé qu'une procédure de consultation soit instituée pour une période expérimentale de deux ans.

Tout en reconnaissant que l'ouverture de consultations préalable à toute modification pourrait susciter des difficultés d'ordre politique et constitutionnel, le Groupe de Travail a estimé que des consultations préalables devraient néanmoins avoir lieu chaque fois que cela serait possible, afin que le Gouvernement envisageant cette modification puisse

tenir compte des vues des Gouvernements qui estiment que celle-ci aurait pour eux des conséquences dommageables. Il a été convenu que ces consultations devraient être limitées aux effets généraux des modifications des aménagements fiscaux sur les échanges et les paiements internationaux ainsi qu'aux conclusions à en tirer sur le plan politique, les raisons d'ordre interne qui motiveraient les changements envisagés dans la fiscalité du pays en cause devant rester hors du champ de la procédure de consultation.

Le Groupe de Travail a également recommandé que toute modification importante des aménagements fiscaux aux frontières soit notifiée à l'OCDE dès qu'elle serait rendue publique dans le pays intéressé et que le Secrétariat tienne à jour l'étude documentaire qu'il avait réalisée en 1964. Le Comité Fiscal et le Comité des Echanges de l'OCDE ont souscrit à ces recommandations qui ont été adoptées par le Conseil le 21 février 1967.

PROGRÈS DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

La Direction des Affaires Scientifiques de l'OCDE a récemment organisé un séminaire expérimental sur la politique de la science ; son propos principal était de recueillir des informations auprès de personnalités possédant une expérience en la matière et de donner à des administrateurs concernés par la politique scientifique de leur pays, ainsi qu'à des groupes de recherche universitaires, l'occasion d'échanger leurs vues sur l'application de la science à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique gouvernementale. Le séminaire constituait un prolongement des réunions que les Ministres de la Science des pays de l'OCDE ont tenues au siège de l'Organisation au cours des trois dernières années.

Les discussions ont porté sur un certain nombre de thèmes généraux : science et politique gouvernementale ; science et économie ; recherche fondamentale, recherche appliquée et développement ; allocation des ressources ; relations scientifiques internationales. Dans l'article suivant, Jean-Jacques Salomon, Chef de la Division des Politiques de la Science de l'OCDE, traite de ces thèmes et de la manière dont ils ont été abordés au cours du séminaire, dont le compte rendu sera publié prochainement sous le titre : « Problèmes de la politique de la science ». Les vues exprimées à titre personnel par les conférenciers invités à cette réunion exceptionnelle sont signalées dans l'article même par une note indiquant le nom de leur auteur.

Passage du général au particulier, du théorique à l'expérience concrète, du stade des recommandations institutionnelles à celui de la pratique quotidienne, tel est le sens des changements dont la politique de la science a été l'objet en l'espace de trois années. Quelques illustrations de ces changements peuvent être données à partir des exposés et des discussions que la réunion de l'OCDE a suscités. Ces changements peuvent se situer sur trois plans : celui des concepts, celui du contenu et celui de la pratique de la politique de la science.

En ce qui concerne les *concepts*, la distinction traditionnelle entre recherche fondamentale et recherche appliquée ne semble plus pouvoir se soutenir au sens où on les opposait dos à dos comme des frères sinon ennemis, du moins étrangers. Ce qui peut définir une recherche, ce n'est pas qu'elle soit appliquée ou non, c'est essentiellement le cadre institutionnel dans lequel elle s'exerce. Ce cadre institutionnel détermine le caractère de la recherche et par conséquent la manière dont elle peut être conçue, gérée, administrée et orientée, donc planifiée. La planification de la science, pour peu qu'elle existe, s'exerce en fonction des objectifs principaux des institutions poursuivant tel ou tel type de recherche. Ce n'est ni en fonction des disciplines ni même en fonction des programmes qu'une telle distinction peut s'opérer ; c'est essentiellement en fonction du cadre institutionnel dans lequel on définit tel ou tel travail de recherche, soit qu'il ait des objectifs « orientés », soit que ses objectifs ne soient pas directement orientés, soit enfin qu'il s'agisse de recherche universitaire dépourvue de tout caractère immédiatement ou apparemment utilitaire.

Deuxième exemple de changement : les objectifs



mêmes de la politique de la science. Il y a trois ans encore, on situait ces objectifs dans un contexte très vague. On disait que la politique de la science doit trouver place dans l'ensemble de la politique d'un État, mais on ne déterminait pas, par pudeur parfois ou simplement parce qu'on n'en avait pas encore fait le tour, la hiérarchie des objectifs, qui est une hiérarchie de fait et dont il faut bien tenir compte pour comprendre la distribution des ressources et par suite le choix des priorités. Aujourd'hui, en grande partie grâce aux progrès qui ont été accomplis dans le domaine de la collection des données statistiques — et cela doit être inscrit au crédit de l'OCDE — on commence à avoir une mesure plus fine de l'importance relative des efforts de recherche scientifique et technique des différents pays et, par conséquent, une notion plus rigoureuse des grandes options dont témoignent ces efforts.

On peut énumérer ces objectifs en les plaçant dans un ordre hiérarchique qui est ce qu'il est, mais qui reflète en tout cas la réalité. On peut dire que les options auxquelles obéit la politique de la science sont d'abord d'ordre militaire, puis de prestige, puis économique, puis des objectifs de bien-être social et finalement l'objectif « du bien de la science pour elle-même » (1). Ou bien encore on peut réduire ces objectifs à trois (2) : objectifs militaires (y compris le prestige), objectifs économiques, objectifs sociaux. Cette hiérarchie est tout à fait significative puisqu'elle situe les réalités politiques, stratégiques, diplomatiques et économiques dans lesquelles les responsables de la politique de la science élaborent

(1) C. Freeman.

(2) J. Spaey.

**CONFÉRENCIERS INVITÉS
A LA SESSION DE TRAVAIL
EXPÉRIMENTALE SUR LA POLITIQUE
DE LA SCIENCE**



Lord BOWDEN,

Principal,
The University of Manchester Institute of Science and Technology,
(ancien Ministre d'Etat, Département de l'Education et de la Science), Royaume-Uni.



Harvey BROOKS,

Doyen, *Division of Engineering and Applied Physics*,
Université de Harvard,
Membre du *President's Science Advisory Council*,
Président du Comité sur la Science et les Affaires
Publiques (*National Academy of Sciences*), Etats-Unis.



Maurice PONTE,

Membre de l'Académie des Sciences,
Président-Directeur général de la Compagnie Générale de
Télégraphie Sans Fil, France.



J. SPAEY,

Secrétaire général du Conseil National de la Politique
Scientifique,
Président du Comité Interministériel sur la Politique
Scientifique, Belgique.

et mettent en œuvre la politique de la recherche scientifique et technique.

Cependant, on voit aujourd'hui apparaître dans la plupart des pays ce qu'on pourrait appeler une politique de la science « de deuxième génération » où cet ordre hiérarchique tendrait à être modifié. La « première époque » de la politique de la science a été celle des urgences à résoudre, des répliques aux pressions extérieures, des défis à relever dans le contexte de la guerre et de l'après-guerre. Dans quelle mesure ces réponses aux pressions extérieures ont finalement constitué une politique, il est difficile de le dire. Aujourd'hui, en revanche, à mesure qu'on a plus clairement conscience des applications possibles de la recherche scientifique et technique au développement économique, on peut envisager des mesures qui visent plus délibérément à orienter les efforts de recherche à des fins civiles, à définir une politique qui ne porte plus seulement sur ce qui reste, une fois faite la part des secteurs prioritaires de la défense, de l'atome ou de l'espace, mais qui s'efforce d'étendre ce reste par une allocation des ressources moins dépendante des urgences stratégique-diplomatiques.

L'enjeu, c'est la mise au point d'une politique de la science dont l'objectif soit le développement du processus d'innovation, de sa source qui est la recherche proprement dite, fondamentale ou appliquée, à ses résultats dans le système de production. De cette évolution, on peut voir des signes dans l'importance qu'a prise, aux yeux des Gouvernements européens, le développement technologique ou, aux Etats-Unis, l'affectation délibérée de ressources plus grandes aux recherches qui doivent contribuer à réaliser la « Grande Société ».

**Le contenu de la politique
de la science**

En ce qui concerne justement le contenu, on disait en 1963 que la politique de la science doit porter sur le soutien de la recherche et l'utilisation de ses résultats; on distinguait dans la politique de la science une politique pour la science et une politique par la science. Cette distinction semble avoir évolué en ce sens que, bien entendu, la responsabilité essentielle de l'État à l'égard de la recherche consiste à soutenir le développement de la recherche; mais, à l'exception de la part de la recherche universitaire qui n'est d'aucune façon orientée, les deux objectifs ne peuvent plus être isolés. Il n'y a plus d'un côté la politique pour la science et de l'autre la politique par la science : les deux fins sont étroitement liées dès le départ.

On peut remarquer en même temps que cette manière de situer la politique de la science dans le cadre plus général de la politique entraîne aujourd'hui une préoccupation nouvelle dont on ne tenait guère compte il y a trois ans seulement, à savoir qu'une politique de la recherche se situe dans un contexte « normatif ». La politique de la science porte sur un certain nombre de solutions possibles, elle comporte des choix sur des fins possibles. Aucun domaine de la politique ne paraît avoir plus d'implications pour l'avenir que celui-là, puisque par définition la recherche scientifique peut décider du cadre même de la vie sociale, économique et politique de demain et que, surtout, elle conserve, malgré tous les efforts de planification, ce caractère aléatoire, qui fait qu'une décision prise aujourd'hui peut avoir à long terme des implications absolument inattendues.

A ce titre, si l'ordre hiérarchique des grandes options semble devoir être modifié, n'est-ce pas aussi parce qu'on se préoccupe toujours davantage des répercus-

sions à long terme de la « révolution scientifique »? Il ne s'agit pas ici d'un « output » mesuré en termes de rentabilité, mais des implications humaines et sociales du progrès scientifique et technique.

Encore une remarque sur le contenu : le vieux débat dont a témoigné en particulier la littérature anglaise, avant la dernière guerre mondiale, sur le statut de la science dans la vie sociale est un débat aujourd'hui complètement dépassé. Le problème n'est plus de savoir si la science est autonome, si elle constitue un monde à part dans le système de la culture, s'il s'agit d'un bien de consommation parmi d'autres ou une occupation de luxe (1). En fait, elle contribue, qu'elle le veuille ou non, aux fins mêmes de la société. C'est un fait que le progrès de la science et la recherche scientifique dépendent d'investissements de plus en plus lourds et qu'à ce titre l'Etat et la société sont intéressés à en attendre quelques résultats. On peut définir la science comme une certaine institution parmi d'autres qui, directement ou indirectement, d'une manière probabiliste ou d'une manière déterministe, sert les objectifs conscients ou inconscients, avoués ou secrets, de la société dans son ensemble : dans tous les cas, elle exerce une fonction sociale qui lui interdit d'apparaître comme un système indépendant des autres.

La politique de la science mise en application

Enfin, en ce qui concerne les *techniques*, c'est sans doute à ce niveau que le changement est le plus manifeste. Tout ce qui a été énoncé sur les instruments de la politique de la science revient à dire qu'il est possible de planifier l'évolution de la recherche scientifique dans le contexte d'une politique. Il y a trois ans à peine, l'idée que l'on puisse appliquer à la recherche scientifique une planification quelconque apparaissait aussi hétérodoxe que la notion de planification économique avant la seconde guerre mondiale. Ce qu'on a exposé sur la fonction de la recherche scientifique (2), sur la prévision technologique, sur les préoccupations économiques sous-jacentes à la politique de la science, sur les problèmes de taille, de structure et d'organisation (3), tout cela revient à dire qu'une planification de la recherche est non seulement possible, mais encore inévitable.

Mais ce qui ressort tant des exposés que des discussions conduit à distinguer deux types de planification. Il y a d'abord (4) le fait que la politique de la science se situe dans un contexte plus général et, en particulier, celui de l'économie. En ce sens, il y a une planification de la recherche qui n'est jamais qu'une partie du processus de planification économique en général. Et il y a une deuxième forme de planification, qui est peut-être aujourd'hui la plus « sophistiquée » et la plus nouvelle; c'est celle qui porte sur le destin même des activités scientifiques en fonction des orientations d'une société ou d'un Etat donné : la planification passe par la prospective. Il s'agit non pas d'un processus de décision centralisé, descendant à la verticale du sommet à la base, ni d'une détermination des objectifs à moyen terme avec une contrainte de moyens; mais plutôt de la détermination des directions possibles, des alternatives ouvertes, de la possibilité de traiter simultanément plusieurs choix. C'est dans ce contexte qu'il faut situer les préoccupations à l'égard du « technological forecasting » qui constitue aujourd'hui, même si ses instruments sont loin encore d'être au point, le moyen de préparer l'avenir, compte tenu du caractère aléatoire de la recherche scientifique et technique.

Les thèmes abordés au cours de la réunion se situent dans le contexte de cette évolution des problèmes de la politique de la science. Parmi ces thèmes, on peut en retenir au moins trois auxquels chacun des exposés, d'une manière ou d'une autre, s'est référé, quand il ne les développait pas explicitement :

- le problème de l'innovation technique et des rapports entre le Gouvernement et l'industrie;
- le problème de la coopération et des relations scientifiques internationales;
- le problème des disparités dans les efforts nationaux de recherche et de développement.

En fait, ces trois thèmes sont étroitement liés. Les Gouvernements sont particulièrement intéressés à voir se développer le processus de l'innovation technique, qui est le moyen par lequel science et technique peuvent le plus directement affecter la croissance économique. La clé de ce développement est une liaison toujours plus étroite entre l'Etat, les entreprises et les Universités. Mais l'innovation technique n'est pas seulement conditionnée par des facteurs de dimension (5): montant des investissements, taille des firmes et du marché, etc.; elle dépend de la manière dont le système de la recherche est solidaire du système économique en général, la phase d'exploitation des résultats continuant celle de la découverte et de l'invention.

L'aptitude au développement

Ce qui semble caractériser les industries européennes par rapport aux américaines, c'est une moindre aptitude au développement, la gestion et la commercialisation des produits n'étant pas intégrées au même degré dans le processus d'innovation. Mais les facteurs de dimension n'en jouent pas moins un rôle important; cela explique le développement des actions de coopération qui viennent compléter, par la mise en commun des efforts, les actions entreprises sur le plan national, mais n'excuse guère l'apparente incohérence avec laquelle elles se développent. Dans cette perspective, les relations scientifiques internationales se présentent bien comme un système marqué autant par la coopération que par la concurrence. Ainsi le problème des choix en Europe est-il lié aux solutions d'ordre politique qui visent à placer les pays dans une meilleure position concurrentielle, c'est-à-dire finalement à remédier aux retards, aux inadaptations, aux lacunes qui constituent apparemment ce qu'on a appelé les « écarts technologiques ».

Sur le plan international, on peut distinguer deux types de disparités en matière de potentiel scientifique et technique. D'une part, le « désert de la recherche », caractéristique des pays sous-développés ou en voie de développement, par opposition aux « sociétés de l'abondance »; et d'autre part les disparités qui se manifestent même entre les pays les plus industrialisés.

On peut concevoir à la limite que tous les pays sont engagés, quels que soient leurs retards et leurs taux de croissance, dans la même course au développement économique; il est moins facile de concevoir que tous

(1) H. Brooks.

(2) H. Brooks.

(3) C. Freeman and M. Ponte.

(4) J. Spaey.

(5) C. Freeman.

puissent prendre le départ ou même rattraper leur retard dans la course au développement scientifique. Le temps est un facteur essentiel (1), puisque c'est en termes de générations d'étudiants, de professeurs et de chercheurs que se définit d'abord le potentiel scientifique des pays. De ce point de vue, la vision globale des investissements énormes effectués depuis à peine un quart de siècle dans les activités de recherche et de développement ne peut pas dissimuler l'inégalité des différents efforts nationaux ni surtout les obstacles que rencontrent les politiques destinées à y remédier. Comme les possibilités offertes aux chercheurs formés dans les pays en voie de développement sont rares, la tentation est grande d'émigrer dans les pays plus riches. Le phénomène du « brain-drain » ne se limite pas à ses aspects européens; il importe de le situer dans un mouvement plus vaste où l'Europe apparaît finalement comme un poste de relais.

L'universalité de la science n'empêche pas que, du point de vue des efforts nationaux de recherche, l'humanité doive être dans l'avenir toujours plus divisée. Cela saute aux yeux dans le cas des pays non industrialisés, ceux précisément qui ont le plus besoin de voir les bénéfices de la science et de la technique contribuer à leur développement économique et social. Mais il n'y a pas de parallélisme entre l'évolution scientifique et technique et l'évolution sociale et politique des sociétés. Il y en a si peu que la frontière entre sociétés industrialisées et sociétés peu développées apparaît toujours davantage marquée non par les institutions, mais par la capacité de tirer parti de la « révolution scientifique » et surtout de la continuer.

Les définitions qu'on donne habituellement des sociétés industrielles se fondent sur les manifestations les plus apparentes, à la fois conséquences et conditions du progrès technique : industrialisation, urbanisation, réduction de la part de la main-d'œuvre dans l'agriculture, expansion du secteur tertiaire, etc. Autant de caractéristiques que l'on peut exprimer en termes quantitatifs, mais dont la mesure ne fait que reculer l'explication : toutes sont complémentaires et solidaires; qu'il faille en laisser la liste ouverte par un « etc. » est bien la preuve qu'aucune ne saurait être retenue comme plus significative que d'autres.

Si l'on s'en tient à ces signes dont l'expression quantitative est la croissance de la production, la ligne de partage entre sociétés développées et sociétés en voie de développement, à plus forte raison sous-développées, est rien moins que nette, presque contradictoire : les phénomènes caractéristiques de la croissance se retrouvent partout, en Asie, en Afrique comme en Europe ou aux États-Unis; il n'y aurait qu'une différence de degré — dimension, ampleur, rythme, intensité, comme on voudra. Mais l'écart n'est pas qu'une différence de plus ou de moins : pour le combler, le seul transfert des institutions techniques ou économiques sera toujours inadéquat ou insuffisant. Le « gap » le plus profond est, de ce côté, d'autant plus profond que l'avance des pays industrialisés ne cesse de s'accroître.

L'accélération même du progrès scientifique et technique tend à créer des disparités même dans les zones apparemment les plus développées du monde. En un sens, ce qui est vrai des sociétés peu développées l'est aussi des sociétés avancées, ou plus exactement le devient de plus en plus en fonction du poids croissant qu'exercent les activités scientifiques sur les affaires du monde. Toutes les sociétés industrielles ne sont pas également productrices de connaissances scientifiques et d'innovations techniques. Au contraire, les écarts déjà sensibles dans le potentiel de recherche des pays les plus industrialisés ne cessent de s'accroître, en

raison d'abord du rythme du progrès, mais aussi des moyens en hommes, en équipement, en capitaux dont dépendent ces progrès.

Ici apparaît sans doute la différence la plus saisissante entre la révolution industrielle et la révolution scientifique contemporaine : l'une a pu ignorer les frontières nationales plutôt que les contraintes géographiques; l'autre ignore les contraintes géographiques plutôt que les frontières nationales. La révolution industrielle s'est répandue grâce à la diffusion de procédés techniques dont l'exploitation à grande échelle supposait la proximité des matières premières et une masse de main-d'œuvre non qualifiée. La révolution scientifique ne se répand que là où existent déjà des structures économiques et un effectif de professeurs, de savants et d'ingénieurs capables d'utiliser et de développer des connaissances spécialisées plutôt que des ressources naturelles. La proximité d'une bonne Université est plus décisive pour l'implantation d'une *science-based industry* que celle des matières premières, tout comme l'aptitude technique est plus importante à l'échelle d'un pays que la capacité d'acquiescer des brevets.

Ce type nouveau d'économie, où la source de richesse et de puissance n'est pas seulement le travail rationalisé, mais la découverte organisée, n'est pas un modèle aussi aisément universalisable que celui de l'industrialisation. Par cela sans doute la politique de la science, que l'on rapproche souvent de la politique économique, en est la plus éloignée : les éléments sur lesquels elle porte sont trop hétérogènes, les moyens qu'elle suppose trop différents pour fonder un équilibre international. Les matières premières, les produits manufacturés, une monnaie peuvent constituer une mesure commune; mais il n'y a pas de mesure commune entre des produits et des processus qui n'existent qu'à l'état virtuel et auxquels l'accès n'est possible que si l'on a les moyens de courir le risque de recherches qui échouent ou soient battues de vitesse. Tous les pays européens ont pu faire, à leur tour, leur révolution industrielle sur le modèle anglais; aucun pays européen ne pourra faire isolément sa révolution scientifique à l'échelle du modèle américain ou russe.

Le duopole thermonucléaire est aussi duopole scientifique : seuls les États-Unis et l'URSS peuvent aujourd'hui mobiliser leur potentiel scientifique, au même rythme, à la même échelle et dans tous les secteurs d'avant-garde, en consacrant au moins le dixième de ce potentiel à la recherche pure, c'est-à-dire l'équivalent du total, et parfois davantage, des dépenses nationales brutes pour la recherche et le développement de pays tels que l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni. Pour les pays de dimension moyenne, comment conserver et améliorer leur capacité d'innovation et donc de concurrence? Les sociétés industrielles seraient-elles divisées en « pays suiveurs » et en « pays pionniers », la dépendance des unes à l'égard des autres ne créerait pas moins de difficultés à long terme que celles des pays peu développés à l'égard des pays « nantis ». Ainsi la politique de la science apparaît-elle bien au cœur des plus grands problèmes qu'affrontent les pays modernes : d'elle dépend en un sens leur position relative dans les rapports de forces et, d'une manière plus générale, la forme qu'ils veulent donner à leur avenir dans le contexte de la « révolution scientifique ».

Il est de toute importance que des recherches sur ces questions se développent. Les administrations de la politique de la science vont avoir de plus en plus besoin d'études entreprises par des spécialistes : encore faut-il que ces spécialistes soient formés. De plus, il importe que l'étude de ces problèmes ne demeure pas le monopole des administrateurs, si précisément l'on veut éviter les risques de l'« expertocratie » souvent mentionnés au cours du séminaire.

(1) Lord Bowden.

LE DEVELOPPEMENT DES REGIONS RURALES EN STAGNATION

Les zones rurales en stagnation font l'objet d'une attention croissante de la part des Gouvernements des pays Membres de l'OCDE; de l'avis général, il est peu probable que la situation de ces zones s'améliore jamais sans programmes ni mesures de caractère spécial. L'action du Comité de l'Agriculture de l'OCDE visant au développement des régions rurales a débuté en 1962 par une réunion d'experts qui a porté sur les programmes relatifs aux régions montagneuses (1). A cette réunion ont fait suite en 1963 un Séminaire de travail européen et nord-américain sur les programmes de développement régional rural (2) et en 1964 une étude d'experts sur les possibilités de développement non agricole dans les zones rurales (3).

Au titre du programme de travail de 1965, cinq monographies consacrées à l'analyse de la mise en œuvre pratique de politiques et de programmes de développement dans des zones rurales choisies en Allemagne, aux Etats-Unis, en France, en Suède et en Suisse (4) ont été préparées par des rapporteurs nationaux dans chacun de ces pays : viendront s'y ajouter en 1967 des enquêtes analogues qui se poursuivront en Italie et en Espagne (5). Quelques-unes des conclusions auxquelles ont abouti ces travaux sont esquissées dans l'article suivant par E.F. Tacke, de la Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'OCDE.

(1) "Recherche de méthodes améliorées pour la préparation, l'évaluation et l'exécution de programmes consacrés aux régions montagneuses".

(2) "Les programmes de développement régional rural, avec référence spéciale aux zones agricoles critiques et notamment aux régions montagneuses"; OCDE, Série "Documentation dans l'agriculture et l'alimentation", No 66, 1964.

(3) "Politiques et programmes de développement non agricoles dans les régions rurales".

(4) "Politiques et programmes pour le développement des régions rurales : analyse comparative de quelques zones rurales"; Volume I : "Les cantons de Mauron et de Guéméné-Penfao, dans la région de la Bretagne intérieure en France"; Volume II : "La région de Wiedau-Bongsiel, dans la zone du Programme-Nord d'Allemagne"; Volume III : "La région de Kalix dans la zone septentrionale de développement en Suède"; Volume IV : "Un village de montagne : Bruzon, dans le canton du Valais, en Suisse"; Volume V : "La région de l'Ozark, dans le Centre-Nord de l'Arkansas aux Etats-Unis".

(5) Ces monographies se rapporteront à la région de Marsica, dans les Abruzzes, en Italie, et la région de Penaranda, dans la province de Salamanque, en Espagne.

Nature et causes des problèmes

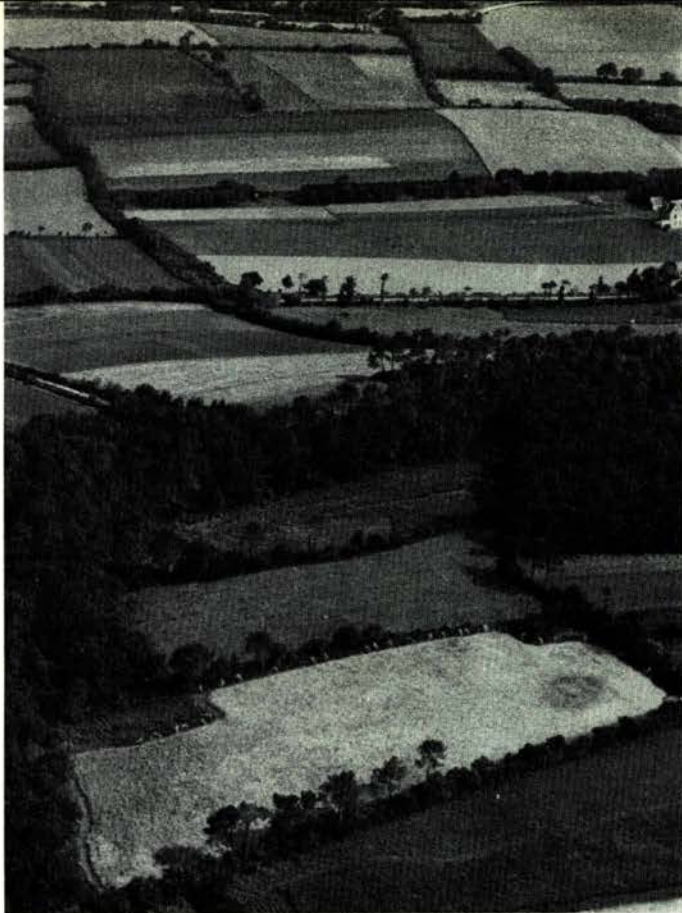
Dans tous les pays Membres de l'OCDE, il existe des régions rurales en stagnation d'un type quelconque. Le développement économique et social que connaissent les zones urbaines ou d'autres zones rurales les a « laissées de côté »; avec leurs seules ressources, ces régions sont généralement incapables de résoudre leurs problèmes : non seulement elles continueront à stagner si des mesures ne sont pas prises en vue de leur développement, mais encore leur niveau de vie économique et social ira en s'abaissant.

La cause fondamentale de la stagnation de ces régions est l'insuffisance ou l'absence de possibilités d'emploi et de revenu de caractère non agricole. De ce défaut de possibilités résulte au début (étant donné que les ressources en terres ne peuvent, dans le meilleur des cas, être étendues que dans une mesure limitée) un excédent de la population agricole : celui-ci entraîne, dans les régions de grandes exploitations agricoles, un chômage généralisé parmi les travailleurs qui louent leurs services et, dans les régions de petites exploitations, un sous-

emploi croissant parmi les exploitants et la main-d'œuvre familiale; dans un cas comme dans l'autre, le revenu par habitant reste faible voire même diminue en valeur absolue.

A un stade ultérieur, les conditions de vie médiocres, ainsi que l'attrait exercé par les meilleures possibilités offertes ailleurs, déterminent une migration des éléments les plus jeunes et les plus actifs, d'où un vieillissement de la population restant sur place et un déclin progressif de la population active et totale. A mesure que ce processus de *dépeuplement* se poursuit, les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire s'en vont et les services publics et sociaux, notamment l'enseignement, se détériorent au lieu de s'améliorer. A son tour, cette situation entraîne de nouvelles migrations, dont l'ampleur peut finalement être telle qu'il devient impossible d'assurer la production agricole.

De nombreux facteurs contribuent, individuellement ou conjointement, à cette évolution. L'un des plus importants est la *situation isolée ou excentrique* des régions rurales en stagnation par rapport aux principaux pôles de croissance du développement industriel. C'est ce facteur qui explique que l'on trouve de si nombreuses régions accidentées ou mon-



Les régions rurales en difficulté sont caractérisées par une agriculture à échelle trop réduite.

tageuses et de zones frontalières parmi celles qui sont en stagnation. N'ayant pas été comprises dans les premiers réseaux ferroviaires et routiers, elles ont été délaissées par l'industrie aussi bien que par le tourisme et il leur était difficile, dans ces conditions, d'élargir leur assise économique. Par la suite, le développement des communications a rendu possibles des activités industrielles et touristiques dans nombre d'entre elles, qui ont ainsi pu améliorer leur situation économique et sociale. Beaucoup d'autres, cependant, sont encore aussi isolées qu'elles l'étaient autrefois et continuent de ce fait à être délaissées par les chefs d'entreprise et par les touristes.

Des conditions topographiques difficiles : sols pauvres, déclivité des terrains et souvent températures moyennes faibles, tous ces facteurs font obstacle à une agriculture de caractère plus productif ainsi qu'à un développement non agricole des régions intéressées. Un régime des eaux défavorable, soit par manque, soit par excès, peut avoir des effets analogues : des précipitations insuffisantes ou mal réparties sont non seulement néfastes pour l'agriculture mais encore peuvent entraîner une pénurie d'eau pour les besoins ménagers et industriels, tandis qu'un excès d'eau, qui fait craindre des inondations et un niveau trop élevé de la nappe phréatique, est également de nature à nuire au développement économique général. Ces problèmes peuvent être résolus par la mise en place de systèmes d'adduction d'eau et d'irrigation, ainsi que par la construction de barrages, de canaux de drainage et de stations de pompage, mais la tâche est souvent d'une telle ampleur qu'elle excède les ressources financières des régions intéressées.

L'insuffisance des voies de circulation et des moyens de communication (télécommunications et services postaux notamment) des systèmes d'approvisionnement en eau et d'égouts, ainsi que celle de l'électrification, constituent quelques-uns des aspects de l'infrastructure inadéquate des régions rurales en stagnation. On relève encore fréquemment l'insuffisance de l'habitat, du commerce et des services du secteur privé, ainsi que des moyens mis à la disposition de la

population dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la santé, des loisirs et des sports.

La faiblesse des revenus empêche l'amélioration des conditions de vie des habitants; l'assiette défectueuse des impôts ne permet pas de pourvoir à celle des installations communales; il s'ensuit que les régions rurales en stagnation sont enfermées dans un cercle vicieux dont elles ne peuvent sortir sans aide extérieure. A cet égard, non seulement la densité généralement faible de la population, mais aussi la dispersion des habitations dans beaucoup de ces régions jouent un rôle important. Nombre des éléments d'une infrastructure développée présupposent une certaine concentration de la population dans des agglomérations plus importantes. Celles-ci, en effet, outre qu'elles assurent des services et des approvisionnements, font fonction de « marché » non seulement pour leur population mais aussi pour la campagne environnante et constituent ainsi une condition préalable à la croissance économique.

Une structure agraire défavorable et un développement technique médiocre sont d'autres caractéristiques importantes de beaucoup de régions rurales en stagnation, sinon de toutes, et représentent à la fois la cause et le résultat de leur retard. Dans certaines de ces régions, de grands domaines, exploités selon des méthodes depuis longtemps dépassées, emploient un grand nombre de travailleurs agricoles dépourvus de terres et qui, faute d'autres possibilités, sont impuissants à changer leur sort; plus généralement, cependant, les régions rurales en stagnation sont caractérisées par une agriculture à échelle trop réduite. Dans certaines d'entre elles, les propriétés ont conservé, du fait de la pratique de la substitution en matière d'héritage, leur dimension initiale, adéquate à l'époque, mais qui ne l'est plus maintenant pour assurer une exploitation moderne et des revenus suffisants; dans d'autres régions, la situation initiale a périéclité du fait de la division des biens en parts égales entre les héritiers successifs, pratique qui a entraîné à la longue un morcellement croissant des exploitations et contraint une grande partie de la main-d'œuvre agricole à tirer sa subsistance d'unités non rentables.

La migration des jeunes allège la pression ainsi exercée sur les terres, mais elle ne peut amener une amélioration des structures qu'après une longue période. Les exploitants d'âge mûr ou avancé continuent à travailler dans leur ferme, faute de pouvoir s'employer dans les environs ou de prendre leur retraite par suite de manque des moyens nécessaires. Le morcellement des terres, en particulier là où le partage en parts égales entre héritiers est la règle, aggrave dans nombre de régions la situation économique de la population agricole en faisant obstacle à une utilisation rationnelle de la main-d'œuvre, tandis que dans d'autres le système des exploitations données à bail contrecarre aussi le développement.

Enfin, le développement économique lui-même peut entraîner l'extension de la stagnation à des régions rurales dont la situation avait été saine jusqu'alors. L'évolution des marchés et de la technologie peut amener une réorientation et une localisation nouvelle de la production agricole au détriment de certaines régions et, en particulier, de celles où les conditions naturelles sont défavorables. De même, le déclin d'une industrie importante dans une région qui n'en compte que peu d'autres peut avoir des conséquences graves, car son remplacement est souvent rendu impossible par des conditions géographiques défavorables et l'« immobilité » professionnelle de la population. Le développement ou le redéveloppement des régions rurales en stagnation se trouve retardé, ou complètement entravé, en période d'arrêt de la croissance globale de l'économie et c'est alors que ces régions ont le

plus besoin que les pouvoirs publics prennent des mesures spéciales destinées à leur promotion.

Politiques et méthodes pour le développement des zones rurales

Dans le passé, c'était surtout, et quelquefois presque exclusivement, à des mesures de caractère agricole qu'il était fait appel pour résoudre les problèmes des régions rurales en stagnation. On s'est cependant rendu compte, de plus en plus, qu'il était nécessaire d'avoir de ces problèmes une vue d'ensemble où soient mises en évidence l'interdépendance des politiques agricoles, des politiques d'économie générale, des politiques de main-d'œuvre et des politiques sociales, ainsi que leur coordination avec les politiques d'infrastructure. Ce changement d'attitude s'explique par deux raisons : d'une part la menace d'une dévitalisation des campagnes du fait de leur dépeuplement et, d'autre part, l'ampleur croissante que prennent dans les régions urbaines les problèmes se rattachant aux approvisionnements et aux services.

L'amélioration de l'infrastructure dans les régions rurales en stagnation a toujours été un objectif des politiques gouvernementales mais, jusqu'à une date très récente, la gamme des mesures prises et leur champ d'application étaient assez limités : on visait plus à satisfaire aux besoins essentiels de ces régions qu'à les doter d'installations et de moyens d'un niveau aussi voisin que possible de celui des zones plus prospères.

Cette manière de voir s'est considérablement modifiée lorsqu'on a mieux pris conscience du fait que le retard persistant de ces régions était contraire à l'intérêt commun : la gamme des mesures intéressant les communications, les services d'utilité publique, le logement, l'enseignement, la santé et d'autres services publics et privés a été élargie et les normes visées ont été relevées. A cet égard un fait important a joué : la nécessité pour une agriculture moderne de disposer de moyens tels que des réseaux de canalisation d'eau, d'électricité et de routes convenables ainsi que de systèmes améliorés d'enseignement et de formation professionnelle a été reconnue par tous ; toutefois, un facteur probablement plus décisif encore a joué lorsqu'on a admis qu'une meilleure infrastructure, au sens le plus large du terme, était indispensable pour attirer des industries et favoriser le tourisme. C'est également pour cette raison que les Gouvernements ont fait porter leur choix, en vue de l'application de mesures spéciales de promotion, sur des agglomérations quelque peu plus vastes que celles qui étaient envisagées dans le cadre de l'aide très dispersée pratiquée initialement.

Les politiques en matière d'agriculture et de prix ont elles aussi évolué et les mesures de soutien des revenus ont été de plus en plus souvent complétées par d'autres qui visaient à promouvoir l'adaptation de l'agriculture aux besoins et conditions modernes. Ces mesures ont trait à la réforme agraire, à l'agrandissement des exploitations et au remembrement permettant de constituer des unités agricoles de dimensions économiques et de configuration rentables, à la modernisation des bâtiments agricoles, à la mécanisation des travaux agricoles, de façon à assurer l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre ; ces mesures concernent la spécialisation, l'intégration verticale et horizontale et la coopération nécessaires pour assurer l'utilisation optimale de tous les facteurs de production.

Une réduction de la population agricole est maintenant jugée de plus en plus souhaitable et nécessaire pour assurer des revenus adéquats à ceux qui restent dans l'agriculture et élever le taux de croissance de l'économie dans son ensemble.

C'est ainsi que de nombreux pays ont institué des mesures destinées à inciter nombre d'agriculteurs à prendre leur retraite et à faciliter un transfert de la main-d'œuvre agricole vers les autres secteurs de l'économie.

Dans la promotion de ce transfert de main-d'œuvre vers des secteurs non agricoles, certains pays ont mis l'accent, tout au moins au début, sur la mobilité géographique de la main-d'œuvre et introduit un système d'allocations de voyage et de déménagement, ainsi que de primes d'installation, afin de stimuler cette mobilité. D'autres pays se sont plutôt efforcés d'élargir l'assise économique des régions rurales au moyen de subventions, de crédits préférentiels, d'avantages fiscaux et d'autres formes d'aide, en vue de promouvoir des activités industrielles et touristiques. Cette dernière méthode a gagné du terrain dans la plupart des pays, car il s'est avéré qu'elle est seule à permettre d'apporter dans les régions rurales en stagnation des améliorations permanentes.

Néanmoins, la promotion de la mobilité géographique de la main-d'œuvre reste un corollaire nécessaire, étant donné que le développement desdites régions est une affaire de longue haleine et que, même dans des conditions optimales, les choix professionnels qu'il rendra possibles seront limités. De plus, que le transfert de main-d'œuvre ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur des régions dont il s'agit, sa réussite exige des moyens efficaces d'orientation et de formation.

Nécessité d'une planification, d'une coordination et d'une intégration

Les programmes et mesures conçus en vue du développement des régions rurales ne sont, dans la plupart des cas, appliqués que depuis peu de temps, de sorte qu'il n'est pas encore possible de procéder à un examen définitif et détaillé des résultats obtenus. L'expérience acquise jusqu'ici montre toutefois la nature et la complexité des problèmes rendront nécessaire de procéder, dans de nombreux domaines, et pendant longtemps, à des investissements très importants dont les résultats pourront souvent n'apparaître qu'après un certain nombre d'années ; d'où la nécessité d'une planification mûrement réfléchie et de mesures propres à assurer l'intégration et la coordination voulues et, par suite, l'utilisation optimale des ressources disponibles, financières et autres.

Dans tous les cas, on devra préalablement à toute autre action, évaluer de manière exhaustive la situation existante en dégageant son évolution future en l'absence de toute intervention : en deuxième lieu vient la définition des objectifs de la politique à adopter ; cela fait, on pourra, en mettant en regard l'évaluation de la situation existante et les objectifs qui auront été déterminés, avoir une idée de l'ampleur et de la nature des changements requis. En troisième lieu, enfin, viendra la détermination des mesures que les pouvoirs publics auront à prendre pour résoudre les problèmes des régions rurales en stagnation.

Les mesures prévues dans les divers domaines devront être soigneusement intégrées et respecter un calendrier judicieux. Ainsi, les mesures visant à l'adaptation de l'agriculture devront être rattachées à celles relatives à la retraite des agriculteurs et aux transferts de main-d'œuvre. Ces dernières, à leur tour, devront être liées à celles concernant la formation professionnelle et l'infrastructure, qui auront elles-mêmes un rapport avec l'industrialisation et le tourisme. Une telle coordination ne peut être réalisée que par une coopération étroite entre les différents services et organismes gouvernementaux et les organisations professionnelles à tous les niveaux : local, régional et national.



LE PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OCDE

***en faveur de • l'Espagne
• la Grèce • le Portugal
• la Turquie • la Yougoslavie***

Communauté de vingt et un pays, parmi lesquels on compte les plus développés du monde, l'OCDE comprend aussi certains Membres en voie de développement. Ceux-ci sont sortis en partie de l'ornière du sous-développement mais ils accusent encore un retard considérable par rapport aux autres Membres de l'Organisation. Il est convenu de dire qu'ils sont en situation de développement intermédiaire. Il s'agit de l'Espagne, de la Grèce, du Portugal, de la Turquie et d'un pays Associé à l'Organisation, la Yougoslavie.

Ces cinq pays ont en commun leur situation géographique, puisqu'ils appartiennent à la frange Nord du bassin méditerranéen. Ils présentent tous aussi les caractéristiques d'un développement économique retardé, telles que :

- un produit national brut par personne inférieur à 700 dollars,
 - un pourcentage de population active agricole supérieur à 35%,
 - un taux d'émigration élevé (encore qu'il soit en baisse depuis peu par suite des difficultés économiques de l'Europe développée),
 - une balance commerciale déficitaire où (sauf pour l'Espagne) les exportations de produits manufacturés sont pratiquement inexistantes,
 - une consommation nette d'électricité inférieure à 800kWh par personne et par an.
- C'est à ces pays que s'adresse le programme d'assistance technique de l'OCDE.

ACTION DE L'OCDE EN FAVEUR DE CES PAYS

■ Les fondements de l'action

Au même titre que les pays développés, les pays en voie de développement Membres de l'OCDE prennent part aux divers Comités de l'Organisation, la Yougoslavie, pays Associé, ne participant qu'à certains d'entre eux.

Mais, constatant la situation particulière de ces cinq pays, l'OCDE, de par sa Convention, a inscrit parmi ses objectifs « une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement » et, tirant les conséquences de cette solidarité en faveur des pays moins favorisés, elle en a énuméré les instruments :

- apport de capitaux,
- fourniture d'assistance technique,
- élargissement des débouchés pour leurs exportations.

Puis, le premier Conseil Ministériel de l'OCDE assignant à l'ensemble des pays Membres une croissance de 50 % du PNB réel de 1960 à 1970 reconnaissait que cela signifiait pour les pays en voie de développement « un taux de croissance relativement plus élevé ».

■ Le programme d'assistance technique

Ces objectifs essentiels constituent le fondement du programme d'assistance technique de l'OCDE en faveur de ses pays Membres et Associés. Héritier des actions entreprises dès 1956 par l'OECE et l'Agence Européenne de Productivité dans le domaine de la productivité, ce programme s'adresse maintenant aux divers aspects du développement économique.

Le retrait de l'Italie, puis de l'Islande, l'inclusion du

STATISTIQUES COMPARATIVES

(sauf mention contraire, les données se rapportent à l'année 1965)

PAYS	Taux de croissance 1960/65 (taux annuel)	PNB par habitant en dollars	Investissement brut, en pourcentage du PNB	Migration nette moyenne annuelle 1960-65 en milliers de personnes	Pourcentage de la population active travaillant dans l'agriculture	Taux de mortalité infantile	Importations en dollars par habitant	Exportations en dollars par habitant	Consommation de viande par habitant en kg	Consommation d'électricité par habitant en kWh	Nombre de téléphones pour 1000 habitants
ESPAGNE	9,2	570 (1964)	23 (1964)	- 135	35	37	96	31	28	799	87
GRECE	9,0 (1960-64)	590 (1964)	22 (1964)	- 40	55	••	133	38	33	445	58
PORTUGAL	6,4	420	16	- 52	42	65	97	62	22	463	60
TURQUIE	4,3	250	••	••	75	••	19	15	••	131	12
YUGOSLAVIE	8,6 (1960-64)	(500)	••	••	(50)	72	66	56	40	679	21
ALLEMAGNE	4,8	1900	27	+ 318	11	24	296	303	66	2597	148
ETATS-UNIS	4,7	3560	17	+ 366	6	25	109	139	86	5473	478
FRANCE	5,1	1920	22	+ 296	18	22	211	205	86	1924	124
ITALIE	5,1	1100	19	- 86	26	36	142	139	36	1394	116
JAPON	11,1 (1960-64)	850	32	- 15	26	19	83	86	9	1720	112
ROYAUME-UNI	3,4	1810	18	+ 66	4	20	296	251	70	3084	188

() Estimation •• Chiffre non disponible

Portugal et de la Yougoslavie ont donné sa physionomie actuelle à ce programme dont le modeste budget (2 millions de dollars) est partagé entre les cinq bénéficiaires. Mais ceux-ci, outre leur contribution normale au budget général de l'OCDE, participent pour 25 % (30 % pour la Grèce et l'Espagne) au financement de ce programme d'assistance technique.

Un Comité de la Coopération Technique, où sont représentés tous les pays Membres ainsi que la Yougoslavie comme pays Associé et la Communauté Economique Européenne (CEE) comme Observateur, a pour tâches principales d'établir le programme d'assistance technique de l'OCDE, d'en contrôler l'exécution et d'en apprécier les résultats. Le Conseil de l'Organisation lui a aussi confié pour tâches complémentaires : d'aider les pays bénéficiaires qui le demanderaient à établir ou à perfectionner leurs institutions nationales d'assistance technique; d'organiser des examens de leurs politiques, besoins et programmes d'assistance technique, s'ils le désirent; de dégager les enseignements à tirer de la réalisation du programme d'assistance technique de l'Organisation pour mettre cette expérience au service des pays donateurs et bénéficiaires d'assistance technique.

LES FORMES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OCDE

Pour mener à bien ses activités, le Comité de la Coopération Technique a été amené à mettre au point certaines définitions et certains critères. L'assistance technique est ainsi considérée comme un transfert de compétences et de connaissances venant de l'étranger. Il importe pour les pays moins développés que ce transfert de connaissances s'effectue par tous les moyens possibles si l'on veut atténuer l'écart qui existe entre ces pays et les pays industrialisés. C'est là que les donateurs d'aide et, parmi eux, le Comité de la Coopération Technique de l'OCDE, ont un rôle important à jouer en organisant, en finançant et surtout en accélérant ce processus. Les projets d'assistance technique de l'OCDE sont fondés sur quelques grands principes énoncés ci-après.

- Ils doivent répondre aux priorités du développement du pays intéressé. Ils peuvent ainsi avoir pour objet d'aider à la mise au point et surtout à l'exécution de programmes de développement, au renforcement du cadre institutionnel, au développement des moyens de formation et à la solution des grands problèmes de structure.

- L'assistance technique voit son efficacité accrue lorsqu'elle revêt la forme de projets intégrés, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre. Cela exige que les problèmes et les objectifs soient clairement définis dès le départ, qu'on établisse dans la mesure du possible un plan d'exécution échelonné dans le temps et enfin qu'il soit prévu une procédure d'examen périodiques qui permette de faire le point des résultats.

- L'assistance technique doit, dans la mesure du possible, venir étayer les projets de développement purement nationaux, afin que les ressources financières et techniques mises en œuvre à cette occasion aient toutes les chances d'exercer sur le développement du pays intéressé un effet de caractère permanent et, de préférence, conjugué.



Des consultants de l'OCDE visitant la centrale thermique au lignite du Kosova Kombinat, dans le Kosmet, en Yougoslavie.

- Un projet est par définition un arrangement temporaire visant, en premier lieu, à faire face à un problème né du manque de personnel qualifié et, en second lieu, à mettre en place des moyens permanents de résoudre ledit problème une fois qu'aura cessé l'assistance technique. Un projet doit faire disparaître la cause même du problème qui a appelé sa mise sur pied.

- Le succès d'un projet dépend, de toute évidence, de ses possibilités de réalisation pratique eu égard à la situation réelle du pays considéré. La mise au point d'un projet exige donc que l'on procède non seulement à une appréciation des objectifs économiques mais aussi à une évaluation quantitative et qualitative des ressources humaines et matérielles locales, à une étude de l'organisation administrative du pays et à l'analyse des effets potentiels du projet sur le développement de celui-ci.

- Par son programme d'assistance technique, l'OCDE s'efforce de traduire dans les faits les conclusions des débats qui ont lieu au sein de ses Comités chargés des questions économiques et des questions d'aide. Les projets sont par conséquent orientés vers les domaines dans lesquels l'OCDE est elle-même spécialisée.

- Il convient d'éviter soigneusement que les projets ne fassent double emploi avec des activités déjà entreprises par d'autres donateurs d'assistance technique.

LES OBJECTIFS

Ne pouvant consacrer à son programme d'assistance technique que des ressources financières limitées, l'OCDE

en limite également le champ afin de pouvoir concentrer ses moyens et en accroître ainsi l'efficacité. La carte ci-dessous indique les principaux domaines dans lesquels s'exerce l'assistance technique de l'OCDE et met en évidence la répartition sectorielle que l'on retrouve traditionnellement dans les différents programmes par pays. Les projets déterminés entrepris à l'intérieur de ces secteurs visent six grands objectifs, qui sont des facteurs clés du développement. On trouvera ci-après des exemples de ce que l'OCDE accomplit à ces différents égards.

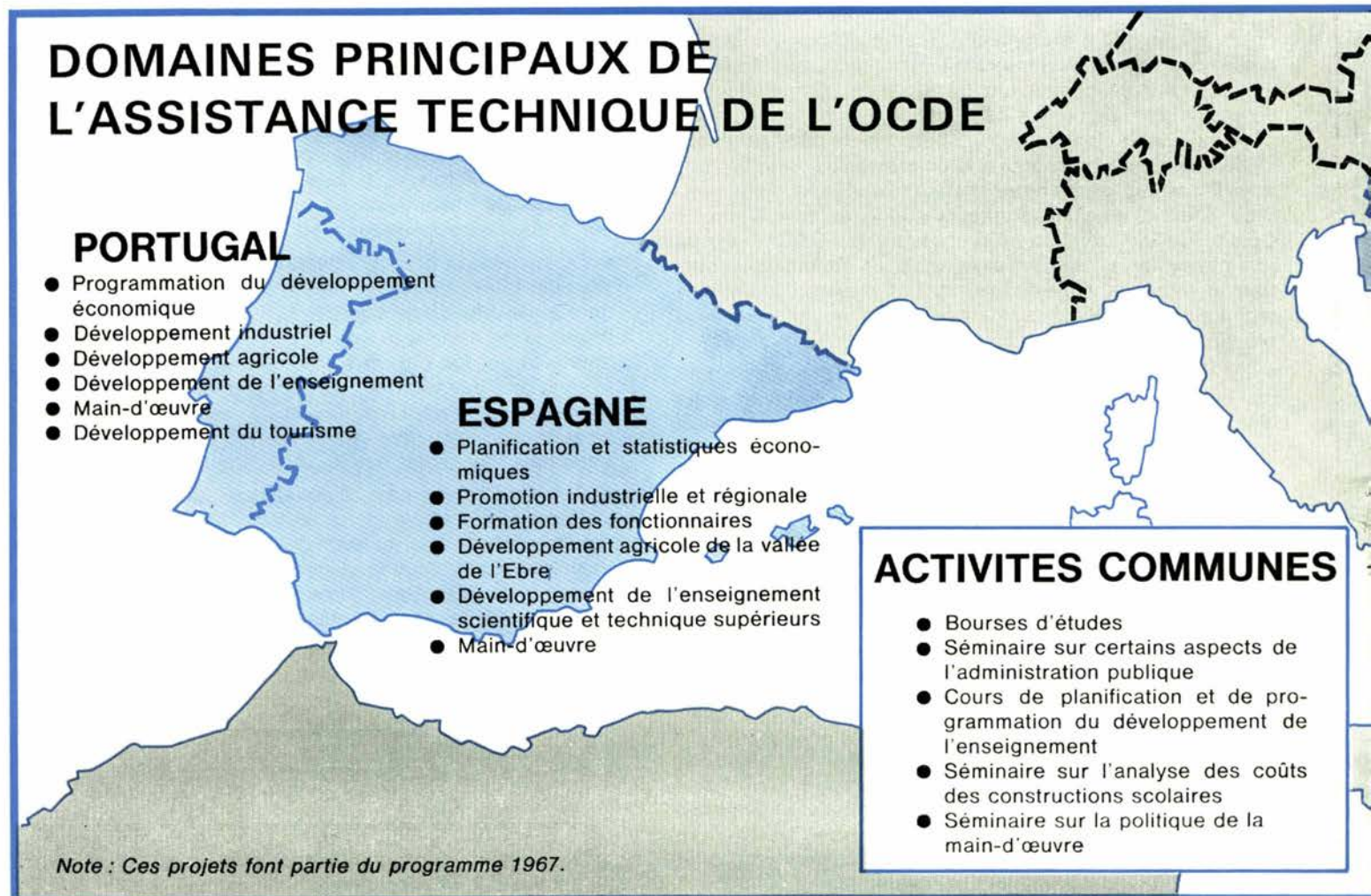
■ Renforcer les institutions du développement

La planification du développement bénéficie, dans chacun des cinq programmes par pays, d'un soutien tout particulier. L'OCDE a été amenée par ce fait même à étendre son aide à un certain nombre d'organismes publics connexes, tels que les instituts nationaux de statistique, les services de planification régionale, les services de planification de l'enseignement et des ressources en main-d'œuvre et les banques de développement. Au Portugal, par exemple, elle fournit une assistance au Secrétariat technique du bureau du Premier Ministre, qui est chargé de la planification.

Le Portugal a commencé à recevoir une assistance technique de l'OCDE en 1963 et le Secrétariat technique s'est aussitôt vu accorder la priorité absolue. La première tâche qu'il avait à entreprendre était d'élaborer, à partir

de deux exercices antérieurs de planification d'une portée assez limitée, un plan intérimaire pour la période 1965-1967, et à préparer ensuite pour la période 1968-1973 un troisième plan qui devait comporter de nombreux objectifs économiques et sociaux. L'une des fonctions du Secrétariat technique est de réaliser des études et d'établir des rapports à l'intention des groupes interministériels créés pour examiner la situation de certains secteurs ainsi que des problèmes d'intérêt commun tels que le financement, la main-d'œuvre et les services sociaux.

L'assistance technique a joué un rôle capital en aidant le Secrétariat technique à déterminer les implications de différents taux de croissance et à faire adopter par les autorités l'hypothèse qui paraissait la mieux adaptée aux possibilités du pays. Des experts ont aidé les planificateurs portugais à mettre au point des procédures formelles pour l'établissement de programmes par secteurs et à replacer ces programmes dans le cadre du plan général. Des recommandations ont ensuite été faites touchant l'organisation de l'ensemble des services statistiques chargés de suivre les grandes tendances économiques et démographiques; la réforme entreprise sur la base de ces recommandations n'est pas encore terminée. D'autres experts se sont occupés de la programmation industrielle, de la promotion des exportations et de la planification régionale. Des facilités de formation ont été fournies tant au Portugal qu'à l'étranger. A l'heure actuelle, des conseillers aident les autorités portugaises à mettre définitivement au point le troisième plan et à créer un système adéquat de prévision à court terme.



Les objectifs immédiats de l'assistance technique fournie au Portugal ont été atteints, à savoir la création et la formation d'un secrétariat composé de divers experts familiarisés avec les techniques de planification les plus poussées. La prochaine étape, qui est déjà programmée, consistera à aider les autorités portugaises à évaluer l'exécution du plan et, ultérieurement, à ajuster les programmes annuels et les projets de développement spécifiques selon les besoins.

■ Accroître les moyens de formation

Le mal principal dont souffrent tous les pays dont le développement est retardé est une pénurie de personnel qualifié. Former ce personnel à tous les niveaux est un impératif auquel on ne saurait échapper sous peine de voir anéantir tous les efforts de développement. La création du Centre de Développement Agricole de la Vallée de l'Ebre, situé à Saragosse (Espagne) répond à cet impératif.

En 1963, les autorités espagnoles et le programme d'assistance technique de l'OCDE lançaient un programme de valorisation des productions agricoles du bassin de l'Ebre. Au départ, l'action était concentrée sur les produits horticoles et un cours d'enseignement supérieur horticole était adjoint à un Centre d'Expérimentations déjà existant. Un corps de professeurs étrangers, peu à peu relayés par des homologues espagnols, a formé des cadres spécialisés tout d'abord dans les problèmes de commercialisation puis aussi dans les techniques horto-fruticoles.

En 1966, débutait un cours similaire en zootechnie et un Centre de Recherches Zootechniques est en voie de construction. En même temps ont été jetées les bases d'un Bureau de Développement Agricole de la Vallée de l'Ebre, dans le cadre du Centre. Ce dernier se déclare maintenant prêt à faire bénéficier de son expérience les pays en voie de développement ayant à résoudre des problèmes semblables aux siens.

■ Développer l'enseignement et la recherche

L'OCDE a ici orienté son assistance technique vers un certain nombre de points cruciaux touchant l'enseignement et la recherche. Les projets de planification de l'enseignement (tel le Projet Régional Méditerranéen), les études qui sont entreprises à l'heure actuelle sur les politiques relatives aux programmes d'enseignement et sur les moyens de recherche scientifique et technique sont autant d'exemples de cette action. Entre autres choses, l'Organisation a accordé son soutien à des projets d'enseignement supérieur particulièrement dignes d'intérêt. Tel est le cas de l'Université Technique du Moyen-Orient, située en Turquie.

Après avoir débuté en 1956 avec 71 étudiants, conçue pour doubler d'ici à 1972 ses effectifs actuels (5 000 étudiants), cette Université est probablement la seule au monde à connaître un tel rythme de développement. Implantée dans les collines qui entourent Ankara, elle a été créée pour fournir au Moyen-Orient un centre univer-



sitaire orienté vers les problèmes techniques de cette région. Elle diffère profondément des Universités turques traditionnelles à divers égards : l'enseignement y est dispensé en anglais, la gestion en est assurée par un Conseil d'administration indépendant dont les membres appartiennent aussi bien aux milieux d'affaires qu'aux cercles universitaires.

L'Université Technique du Moyen-Orient n'absorbe pas moins de 7 % du total de l'assistance technique fournie à la Turquie; on y dénombre chaque année la présence de quelque 80 membres d'Universités étrangères. Les donateurs d'aide, au nombre d'une dizaine environ, ont mis au point un système de coordination pratique de leurs activités en se répartissant les différents départements. L'Organisation des Nations Unies, par exemple, qui a participé à la création de l'Université, assume la responsabilité des départements de technologie et d'architecture. L'OCDE a commencé par s'occuper du département d'économie et de statistique en 1964, puis elle a aidé à la création d'un département de planification régionale qui reçoit des étudiants au niveau du deuxième cycle.

L'assistance technique fournie par l'OCDE vise à former du personnel turc en ces matières tout en assurant provisoirement l'enseignement. Ces deux départements sont tout désignés pour recevoir l'assistance de l'OCDE non seulement parce que l'enseignement qui y est dispensé correspond aux activités de l'Organisation, mais aussi parce qu'ils constituent une importante source de personnel qualifié pour les autres grands domaines dans lesquels l'OCDE apporte son aide, à savoir la planification nationale et régionale, les statistiques, l'organisation des banques de développement, les entreprises d'Etat, etc. Les prochaines phases du programme d'assistance technique de l'OCDE porteront sur la mise au point de cours d'économie et de statistique au niveau du deuxième cycle, sur des projets de recherche économique et sur l'accroissement des effectifs de personnel de planification à l'échelon régional. L'Université Technique du Moyen-Orient sait utiliser avec discernement l'assistance technique de l'OCDE. Conduite sur ces bases, toute action future dans le domaine de l'assistance technique ne peut que donner des résultats tout aussi positifs que jusqu'à présent.

■ Eliminer les obstacles structureaux à la croissance

Les ressources affectées au programme d'assistance technique de l'OCDE ne permettent pas, tant s'en faut, de s'attaquer à l'ensemble des problèmes du développement industriel. C'est pourquoi le Comité, contraint de choisir, a décidé de faire porter son action sur certains domaines particulièrement sensibles. La réorganisation de l'important secteur industriel public en Turquie en est un exemple. Près de la moitié de la production industrielle turque est assurée par les entreprises économiques d'Etat. Celles-ci tiennent une place primordiale dans les transports, l'électricité et le secteur bancaire. L'inadaptation des structures et le manque de personnel familiarisé avec les techniques modernes de gestion faisaient que, jusqu'à ces dernières années, le rendement de ces entreprises était très faible et que la plupart d'entre elles travaillaient à perte. Leur actif total est évalué à 50 milliards de livres turques (plus de 5 milliards de dollars).

En 1961, le Gouvernement turc a décidé de remédier

à cette situation. A sa demande, des consultants étrangers fournis par l'OCDE et les Etats-Unis se sont joints à des experts turcs pour examiner le problème. Le rapport établi par ces experts a abouti à la création d'un Comité de Réorganisation, dont le mandat était de faire des recommandations au Gouvernement sur la structure interne des entreprises d'Etat, de définir des principes généraux pour l'amélioration de leur productivité, de formuler des propositions en vue de leur regroupement et de suggérer des procédures rationnelles qui régiraient à l'avenir leurs relations avec le Gouvernement.

Pour aider le Comité de Réorganisation dans sa tâche, l'OCDE fournit des consultants depuis 1965. Des sessions d'études et un système de formation dans les entreprises mêmes permettent de faire connaître les techniques modernes de gestion. Les méthodes les plus récentes de planification et de contrôle de la production, d'étude du travail, de commercialisation, d'organisation et de gestion du personnel sont appliquées dans des entreprises pilotes. L'action est conduite de manière à obtenir des résultats rapides et à permettre au Comité, dont le mandat vient à expiration en mars 1968, de formuler des recommandations décisives sur l'amélioration des méthodes de gestion, en vue d'accroître la rentabilité des entreprises d'Etat et de dégager ainsi des ressources supplémentaires pour le développement de la Turquie.

■ Adapter l'administration au développement

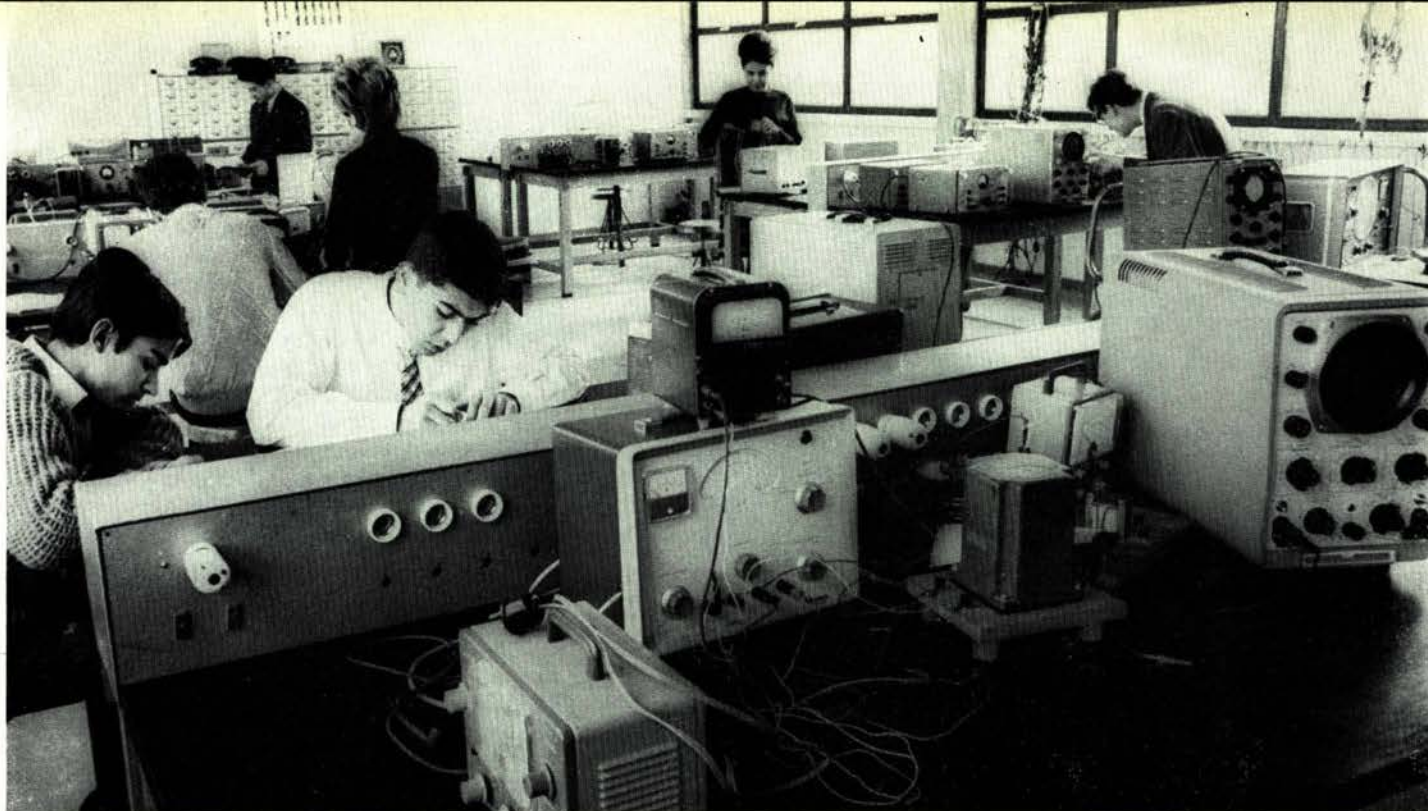
Moderniser l'administration, c'est perfectionner l'instrument de la politique de développement. Les cinq pays s'y efforcent avec l'aide que leur apporte ou va leur apporter le programme d'assistance technique. Dans le cas de la Grèce, trois champs d'action principaux ont été définis : formation des fonctionnaires en cours d'emploi, organisation et méthodes de l'administration, étude des structures administratives.

Commencée en 1963, à la suite d'autres programmes bilatéraux et multilatéraux, cette action est destinée à appuyer les efforts déployés par les autorités grecques. Des cours sur place, une formation individuelle ou en groupe à l'étranger permettent la formation de fonctionnaires de différents Ministères et organismes para-gouvernementaux. L'aboutissement prévu de ces efforts est la création d'un Institut d'Administration Publique.

Un Service Central d'Organisation et Méthodes, mis en place par des experts étrangers, a pour objet de créer des unités individuelles dans les Ministères. L'étude des structures de l'administration a eu pour premier résultat la création d'un Comité pour la Recherche Administrative et de Comités Régionaux de Coordination Economique. On se propose d'instituer un nouveau corps de hauts fonctionnaires. Les services postaux sont en voie de réorganisation. Ces améliorations, dans un domaine particulièrement difficile, n'ont été possibles que grâce au climat favorable qu'a créé la large publicité donnée aux problèmes de réforme administrative par les autorités grecques.

■ Ouvrir la voie aux investissements

A des titres divers, les cinq pays participants sont affectés par ce problème. En Yougoslavie, l'action de développement régional entreprise dans la province autonome du Kossovo-Metohija (Kosmet) en fournit un exemple.



Le laboratoire d'électronique de l'Université Technique du Moyen-Orient, en Turquie, à laquelle l'OCDE a apporté une aide technique pour son département d'économie et de statistique.

Cette province de 10 000 km² est située au sud-est du pays dans la République de Serbie; sa population, dont la densité est de 90 habitants au kilomètre carré, dépasse 1 000 000 de personnes; c'est la province la plus pauvre de Yougoslavie. Le revenu par habitant n'y dépasse pas 150 dollars par an, alors que l'accroissement de la population est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. L'activité principale y demeure l'agriculture, mais ses chances de développement résident dans ses abondantes réserves naturelles : lignite, étain, zinc, nickel, chrome, etc., qui laissent bien présager de son avenir industriel.

L'objectif principal du programme d'assistance technique qui a débuté dès 1962 est le développement d'une industrie chimique basée sur le lignite et ses dérivés (engrais, gaz, fibres synthétiques, utilisation des cendres, etc.) et, dès à présent, le Gouvernement du Kosmet examine les résultats des études, qui lui permettent d'orienter ses investissements. Mais, pour tenir compte des autres secteurs dont la progression est une condition du développement recherché, l'assistance technique a aussi porté sur l'industrie textile dont la productivité s'est trouvée accrue, sur la formation professionnelle et en même temps sur l'amélioration de l'agriculture (irrigation, élevage, cultures fruitières et fourragères, gestion des fermes, etc.). Cette action d'ensemble s'est trouvée facilitée par le fait que l'OCDE est le seul donneur d'assistance technique au Kosmet.

LES CRITÈRES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OCDE

Pour mener à bien les objectifs indiqués, un programme d'environ quarante projets est adopté chaque année par le Comité de la Coopération Technique et le Conseil de l'Organisation. Ce programme comprend des activités par pays, qui absorbent 90 % des fonds alloués, et des activités communes.

■ Activités par pays

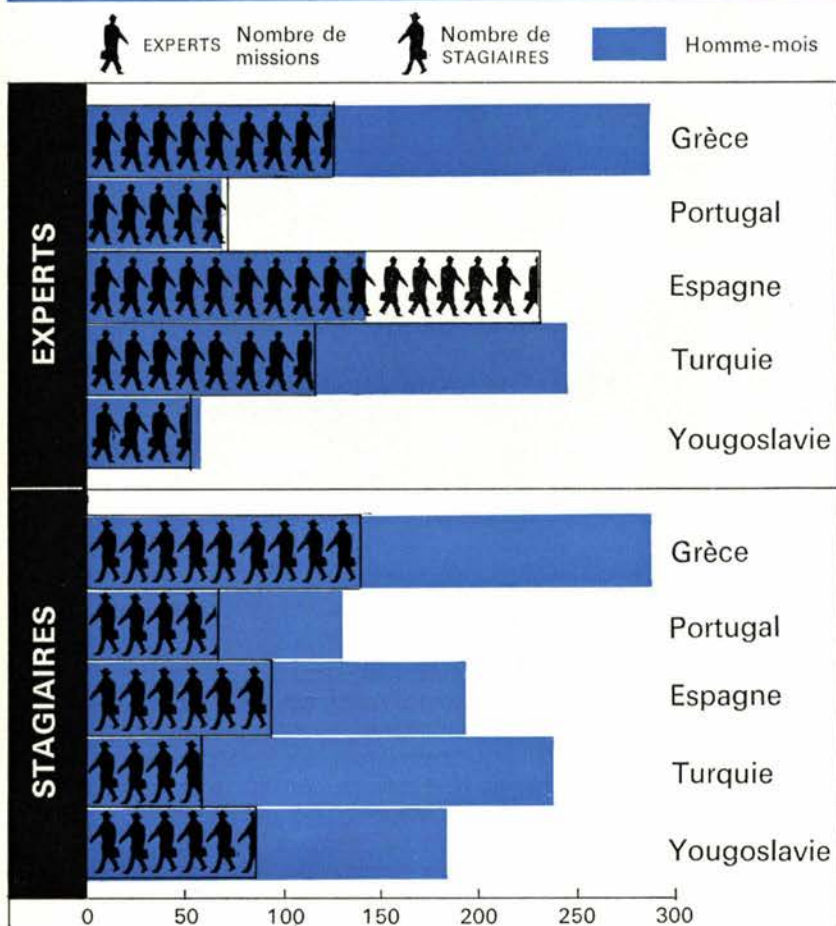
Un programme par pays est établi en commun par le Secrétariat de l'OCDE et les autorités du pays bénéficiaire. Les trois quarts environ de chaque programme sont consacrés à des projets à long terme visant essentiellement la création de nouvelles institutions. Le solde est utilisé pour couvrir des besoins urgents de caractère courant qui, pour des raisons particulières, ne peuvent faire l'objet de prévisions à long terme. On s'efforce d'introduire dans chaque programme par pays un certain degré d'homogénéité. Le programme en faveur de la Turquie fournit à cet égard un bon exemple. L'action de l'OCDE a pris ici pour base le programme de réforme dont les autorités turques ont elles-mêmes pris l'initiative en 1960. Il fallait pour cela organiser la planification du développement, moderniser les statistiques, remettre sur pied les entreprises d'Etat et réorganiser la fonction publique. La plupart des projets individuels se trouvent nécessairement imbriqués; ainsi l'action destinée à rendre les entreprises d'Etat économiquement viables est facilitée par la formation de spécialistes pour la préparation des projets d'investissements et par l'aide apportée à la Banque Nationale d'Investissement.

La réalisation des projets de l'OCDE est conduite avec l'aide de missions d'experts effectuées par des consultants individuels, souvent d'un niveau très élevé, ou par des firmes conseils. Ces missions sont organisées de telle sorte qu'une part importante de leur activité est consacrée à la formation sur place, souvent complétée par une formation à l'étranger. On trouvera ci-dessous quelques chiffres sur le nombre d'experts et de stagiaires dont les services ou la formation ont été financés en 1966 par l'OCDE.

■ Activités communes

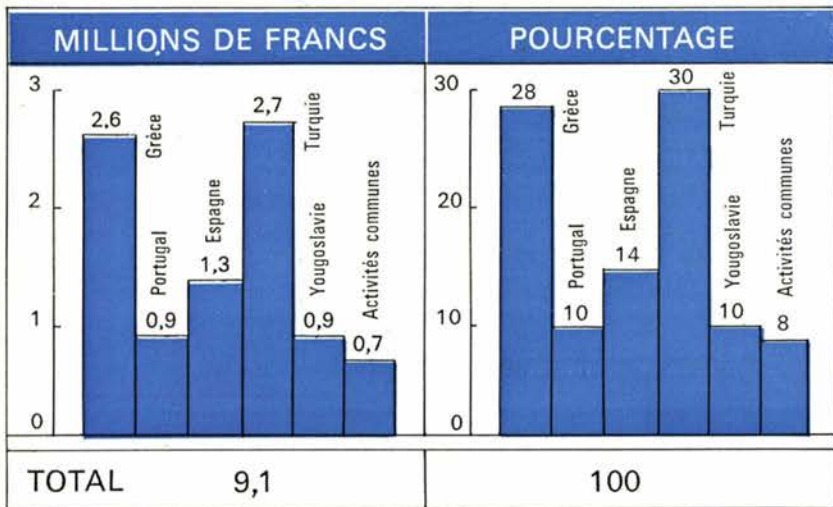
Parmi les problèmes de développement qui se posent aux pays bénéficiaires du programme d'assistance technique de l'OCDE, certains demandent à être envisagés sous la même optique. C'est au siège de l'OCDE qu'est

DONNÉES RELATIVES A L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE EN 1966



TOTAL	EXPERTS	HOMME-MOIS	STAGIAIRES	HOMME-MOIS
	593	798	433	1 025

Bourses	Nombre	Homme-mois
	42	404



prise l'initiative de cette forme d'action, désignée par le terme d'« activités communes », mais celles-ci ne sont entreprises que dans les cas où il est manifestement plus profitable d'aborder les problèmes sur une base multinationale. Dans la pratique, cela se traduit par deux types de projets : premièrement, l'octroi de bourses d'études universitaires au niveau du troisième cycle sur des sujets directement liés au développement économique, ces bourses étant accordées à titre individuel et après comparaison des qualifications respectives des candidats ; deuxièmement, l'organisation de sessions d'études et de conférences qui permettent à des hauts fonctionnaires, responsables de l'élaboration des politiques dans les pays dont il est ici question, de rencontrer des experts de réputation internationale. Les réunions qui ont ainsi été organisées au cours des six dernières années ont permis de débattre des grandes questions politiques liées au développement régional, au développement industriel et à son financement, à l'administration publique, aux finances publiques, au développement du tourisme et à différents aspects de la programmation de l'assistance technique (1). Outre qu'ils favorisent l'éclosion et la discussion d'idées sur les problèmes du développement, ces colloques forment un relais utile entre les activités d'assistance technique de l'OCDE et les travaux des autres Comités de l'Organisation.

■ Conditions de l'efficacité de l'assistance technique

Tout comme dans le cas de l'aide financière accordée aux pays en voie de développement, où les délais qui s'écourent entre l'engagement et le versement effectif des fonds se trouvent allongés par des difficultés inhérentes à chaque cas, de même les activités d'assistance technique sont exposées à une multitude d'aléas qui s'interposent entre l'établissement des programmes et leur réalisation.

En dernier ressort, c'est l'élément humain qui conditionne l'efficacité de l'assistance technique : l'expert doit convaincre et former ; son homologue dans le pays bénéficiaire doit se laisser convaincre et former et, en même temps, il doit être habilité à agir. Toute action dans le domaine de l'assistance technique présuppose qu'au moins ces simples conditions fondamentales soient remplies pour qu'un résultat quelconque puisse être atteint. Et pourtant elles sont étonnamment difficiles à satisfaire. C'est la raison pour laquelle l'OCDE attache une importance primordiale à des facteurs tels que le recrutement et l'information des experts, la sélection préalable des projets, la détermination des priorités, la coordination des activités sur le terrain et l'appréciation des résultats passés. En un sens, l'administration d'une assistance technique comporte donc déjà en elle-même un important élément d'assistance technique.

(1) A la suite de ces conférences et sessions d'études, l'OCDE a publié les ouvrages suivants : « Planification économique régionale » (1961), « Méthodes de développement industriel » (1962), « Finances publiques et développement économique » (1965), « Les finances publiques, instrument de développement économique » (1965), « Développement régional et croissance accélérée » (1965), « Administration publique et développement économique » (1966), « Développement du tourisme et croissance économique » (1967).

L'EDUCATION PROFESSIONNELLE : *une nécessité pour l'économie moderne*

La préparation des jeunes à la vie active et l'adaptation des travailleurs aux changements dans une économie en évolution rapide constituent pour les Gouvernements des pays de l'OCDE une préoccupation sérieuse. Une refonte de la plupart des systèmes existants est nécessaire et des réformes ont déjà été amorcées dans plusieurs pays. Pour donner aux responsables une vue générale de la situation actuelle, auparavant très mal connue, la Direction de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'Organisation a demandé à Roger Grégoire, Conseiller d'Etat et Président du Conseil de Gestion du Fonds de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale (France), de faire la synthèse des informations disponibles et de dégager les principales lignes de force suivant lesquelles s'élaborent les nouvelles politiques. L'article suivant reprend quelques-uns des thèmes développés par M. Grégoire dans son rapport qui sera prochainement publié sous le titre «L'éducation professionnelle».



Une meilleure éducation de la main-d'œuvre à tous les niveaux constitue un facteur essentiel de la croissance économique. L'accélération du progrès technique et l'évolution économique et sociale qui en résultent ont bouleversé les données du problème. Depuis la première et surtout depuis la seconde guerre mondiale, non seulement les techniques et l'organisation, mais les objectifs mêmes de l'éducation professionnelle (1) sont remis en question. Dans la plupart des pays Membres de l'OCDE, des réformes ont été tentées ou sont en cours; là où les responsables estiment que les formules éprouvées donnent encore des résultats satisfaisants, l'opinion publique s'interroge.

La préoccupation est générale mais, si les solutions envisagées sont comparables dans leurs grandes lignes, elles apparaissent souvent opposées lorsque l'on entre dans les détails. Chaque pays est conditionné par son histoire, ses traditions, les besoins particuliers de son économie, la structure de son enseignement. Tous les pays semblent pourtant actuellement aux prises avec un certain nombre de problèmes communs; tout récemment encore, leurs systèmes d'éducation professionnelle avaient d'ailleurs les mêmes caractéristiques: séparation d'avec l'enseignement proprement dit, spécialisation extrême, effectifs restreints.

Un enseignement isolé, restreint, minoritaire

Les liens entre l'éducation professionnelle et l'enseignement général étaient naguère très ténus. Dans la plupart des pays européens, la préparation à la vie active commence une fois passé l'âge de l'obligation scolaire. Même lorsqu'elle est dispensée par l'école, elle constitue encore presque partout une branche nettement distincte de l'enseignement secondaire. Les autorités responsables ont longtemps été et sont encore souvent différentes.

Les Etats-Unis connaissent depuis longtemps l'école secon-

(1) Le terme éducation professionnelle couvre toutes les formes de préparation ou de perfectionnement en vue d'une activité professionnelle, qu'il s'agisse de l'enseignement des connaissances théoriques, de la transmission des valeurs éthiques ou des comportements sociaux nécessaires à l'exercice d'une telle activité.

taire unique; pourtant l'éducation professionnelle n'y est pas totalement intégrée. A la fin du XIX^e siècle, les « vocationnistes » préconisaient l'installation d'ateliers dans les « high schools », de façon à « mettre l'enfant tout entier à l'école, ses mains comme sa tête ». Mais les promoteurs de la Loi Smith-Hughes ont craint que les programmes professionnels ne subissent l'influence de l'enseignement général et ne perdent ainsi leur originalité.

Aussi ont-ils demandé et obtenu que ces programmes soient traités à part, malgré des interventions signalant les dangers politiques et techniques de ce dualisme. L'enseignement spécifiquement professionnel donné dans les high schools est ainsi aujourd'hui encore essentiellement pratique et ne conduit pas normalement aux études supérieures.

La conséquence la plus grave de cette séparation est le discrédit qu'elle jette sur l'éducation professionnelle. Faute d'équivaloir aux études normales du second degré et de comporter les mêmes prolongements éventuels, notamment vers l'enseignement supérieur, cette éducation exerce peu d'attrait.

La raison pour laquelle on s'y engage est trop souvent l'échec ou le retard scolaire. Il a été dit dans certains pays qu'elle s'adressait généralement aux « déchets » du système d'enseignement. Cette opinion est nettement exagérée; elle contient cependant une large part de vérité.

En deuxième lieu, l'éducation professionnelle a eu jusqu'à présent pour seul but de préparer les travailleurs à des tâches précises: le but de l'enseignement général est au contraire de donner à toute la jeunesse d'un pays une culture commune, en vue notamment d'assurer la cohésion sociale. La notion de « métiers » bien délimités, héritée des corporations d'artisans, a conduit malgré l'évolution de l'industrie à une extrême diversification de la formation.

Ainsi au Royaume-Uni le *City and Guilds of London Institute* a organisé en 1964-1965 128 examens différents. En France le nombre des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) dépassait 700 en 1962: 250 pour les programmes nationaux, 468 pour les programmes départementaux. En Allemagne l'apprentissage est organisé pour chaque métier reconnu: en 1962, il y en avait 495 sans compter les 124 métiers artisanaux.

La répartition des jeunes entre les métiers est très inégale; on estime que soixante métiers environ rassemblent à eux seuls quelque 90 % des candidats aux CAP français. Un autre fait à noter est le relâchement du lien entre l'enseignement

spécifique reçu et l'activité effectivement exercée; dans la branche des industries mécaniques, par exemple, la proportion des ouvriers occupant un poste correspondant à leur qualification varie selon les pays de 9 à 25 %.

En troisième lieu, l'éducation professionnelle ne s'adresse jusqu'à présent qu'à une partie des futurs travailleurs, quel que soit le système en vigueur (Tableau 1). Au Royaume-Uni, les chiffres officiels indiquent qu'un tiers seulement des garçons quittant l'école entre 15 et 17 ans entrent en apprentissage, le reste commençant à travailler comme ouvriers ou employés non qualifiés. En France, le Ministère des Armées constate chaque année, au moment de l'incorporation, que plus de la moitié des conscrits n'ont aucun diplôme ou n'ont que le certificat d'études primaires. Aux Etats-Unis, sur dix jeunes gens qui prennent un emploi, trois ou quatre au plus sont effectivement préparés à la vie active.

La situation paraît plus favorable en Allemagne où le nombre des apprentis a doublé dans l'industrie et quadruplé dans le commerce depuis 1945; le quart seulement des jeunes travailleurs occupent des emplois sans avoir reçu ou recevoir d'autre éducation que celle des écoles professionnelles.

En fait, l'étude de l'éducation professionnelle dans les différents pays est considérablement gênée par le manque de données. Des évaluations peuvent être faites mais leur exactitude ne peut être garantie. La répartition des élèves par groupes d'âge et types d'enseignement, le nombre exact d'apprentis qui achèvent leur formation avec succès, celui des diplômes délivrés par les écoles professionnelles sont mal connus et les séries statistiques, lorsqu'elles sont accessibles, sont établies selon des normes différentes d'un pays à l'autre. De grands progrès sont encore à faire à cet égard.

Remise en cause de la conception traditionnelle

L'évolution rapide de l'économie et de ses besoins entraîne aujourd'hui une révision générale de la conception traditionnelle de la formation. Le niveau de la main-d'œuvre est appelé à s'élever mais le futur travailleur a un plus grand besoin de connaissances générales lui donnant la possibilité de spécia-

1. TAUX MOYEN DE SCOLARISATION ÉLARGIE ET PROPORTION MAXIMALE D'ADOLESCENTS PROFESSIONNELLEMENT ÉDUQUÉS

	Année de référence	Groupe d'âge	Taux moyen de "scolarisation élargie"	% maximal des adolescents professionnellement éduqués	% des adolescents professionnellement inéduqués
Allemagne	1962-1963	15 à 17	67,8	57,8	32,2
Belgique ⁽¹⁾	1962-1963	14/15 à 17	61,5	31,2	38,5
France	1962-1963	14 à 17	64,5	33,5	35,5
Pays-Bas	1962-1963 ⁽²⁾	14 à 17	55,7	21,2	44,3
Royaume-Uni	1961-1962	15 à 18	54,7	23,0	45,3
Etats-Unis	1962-1963 ⁽³⁾	14 à 17	85,5	18,8	14,5

(1) Garçons seulement.

(2) 1959-1960 pour 15 et 17 ans.

(3) 1963-1964 pour 15 et 17 ans.

2. DURÉE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE A PLEIN TEMPS

Pays	Durée	Âges limites	Date de la dernière loi applicable	Évolution prévue ou envisagée
Allemagne	huit ou neuf années (1)	6 à 14 ans 6 à 15 ans (1)	Variable : 1962, 1963 ou 1964	La généralisation de la scolarité obligatoire de neuf années a été décidée par la Convention de Hambourg du 28 octobre 1964 (2)
Belgique	huit années	6 à 14 ans		Extension envisagée par le "Pacte scolaire" de 1958 : neuf années (6-15 ans) en 1965, dix années (6-16 ans) en 68
France	huit années	6 à 14 ans	1936	Extension décidée par l'ordonnance du 5 janvier 1959 : neuf années (6-15 ans) en 1965, dix années (6-16 ans) en 68
Pays-Bas	huit années	7 à 15 ans (3)	1950	
Royaume-Uni	dix années	5 à 15 ans	1944 ou 1945	Extension envisagée jusqu'à 16 ans dès que les circonstances le permettront
États-Unis	neuf, dix, onze ou douze années	6/7 ans à 15/18 ans	Variable selon les États	

(1) Dans 7 Länder sur 11. (2) La Convention de Hambourg, conclue le 28 octobre 1964 entre les représentants des Länder d'Allemagne, prévoit que la durée de l'obligation scolaire "peut être portée à dix années". (3) En fait, la plupart des élèves entrent à l'école à l'âge de 6 ans.

lisations tardives, rapides et successives, que d'un « stock » de données particulières lui donnant la maîtrise complète d'un métier étroitement défini mais susceptibles de se périmenter rapidement.

Educateurs et chefs d'entreprise tombent peu à peu d'accord sur ces deux points. Pour beaucoup d'entre eux, la notion traditionnelle de métier est remise en cause, au même titre que celle de catégorie professionnelle. Avec la division du travail, les métiers se sont multipliés et leur définition est devenue de plus en plus étroite; cette tendance a été renforcée par des soucis de défense professionnelle autant que par le désir de donner à la main-d'œuvre la formation la mieux adaptée aux tâches qui lui seraient confiées. Mais les faits ont évolué dans un sens différent de celui des institutions : beaucoup de métiers n'existent que dans les textes; ils ont pratiquement disparu ou ne sont plus pratiqués que par quelques personnes.

D'après une estimation faite par des spécialistes allemands, tous les apprentis du secteur industriel et commercial se répartissaient en 1963 entre une douzaine de groupes de métiers très voisins. « Les exigences du travail et de la profession, écrit un industriel allemand, ne représentent plus une grandeur calculable à long terme. Le but de la formation ne peut donc plus être un « métier » dans le sens traditionnel. C'est un éventail de connaissances et de savoir-faire qui devient nécessaire. » Au Royaume-Uni, la substitution d'une gamme (*spectrum*) de spécialités aux métiers traditionnels faisant actuellement l'objet d'une formation spécifique complète a été

proposée. En France, le Recteur Jean Capelle et Michel Vermot Gauchy estiment que tous les CAP, dont les programmes définissent en fait les métiers, pourraient être regroupés en une trentaine.

D'autres faits encore bouleversent les données de l'éducation professionnelle : ainsi la prolongation de l'enseignement obligatoire. Jusqu'à ces toutes dernières années, seuls les pays d'Amérique du Nord connaissaient un enseignement scolaire à plein temps de longue durée. Bien que la durée de la scolarité obligatoire varie selon les États de neuf à douze années, plus de 70 % des jeunes Américains de 17 ans sont inscrits dans une « high school ». Depuis la seconde guerre mondiale, une prolongation de l'obligation scolaire est soit en cours de réalisation soit en projet dans la plupart des pays européens (Tableau 2).

L'accroissement de la durée de la scolarité obligatoire exerce sur l'éducation professionnelle une influence de trois ordres.

- Une éducation prolongée ne peut tout d'abord être efficace que si elle est orientée vers la préparation à la vie active. L'expérience des États-Unis prouve qu'après un certain âge beaucoup d'adolescents ne s'intéressent plus aux travaux scolaires, même si les programmes offrent une large variété d'options. Malgré la propagande qui est faite depuis des années pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études, 35 % des élèves n'achèvent pas le programme des high schools. Ces « drop out », qui s'analysent finalement en pertes économiques et financières pour le pays et en troubles intellectuels et moraux

3. ÉVOLUTION DES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE PRÉVUS AUX ÉTATS-UNIS

		1960 *		1975 **	
		Millions de personnes	Pourcentage	Millions de personnes	Pourcentage
NON MANUELS	Personnel professionnel et technique	7,5	11,2	13,2	14,9
	Dirigeants et propriétaires	7,1	10,6	9,2	10,4
	Employés de bureau	9,8	14,7	14,6	16,5
	Personnel de vente	4,4	6,6	5,8	6,5
MANUELS	Contremaîtres et artisans	8,5	12,8	11,4	12,8
	Ouvriers semi-qualifiés	12,0	18,0	14,8	16,7
	Manœuvres (à l'exclusion de l'agriculture et des mines)	3,7	5,5	3,7	4,2
	Travailleurs des services généraux	8,3	12,5	12,5	14,1
	Travailleurs agricoles	5,4	8,1	3,5	3,9
TOTAL		66,7	100	88,7	100

Sources : * "Manpower Report of the President", mars 1966, pp 164 et 165 ; ** "Technology and the American Economy", rapport de la National Commission on Technology, Automation and Economic Progress, p. 30.

pour les individus et la société, représentent aussi un sérieux problème au Canada.

- Une éducation qui s'adresse à l'ensemble de la jeunesse ne peut plus être conçue seulement comme une voie d'accès à l'enseignement supérieur. Même en Amérique du Nord, où l'enseignement secondaire a été généralisé, la majorité des élèves entreprennent des études du second degré pour accéder à l'enseignement supérieur. Les options générales sont encombrées et l'orientation vers l'enseignement professionnel se fait « par l'échec ». Selon l'*American Council of Education*, le premier problème à résoudre pour mettre un terme à cette situation est de donner à l'enseignement professionnel un statut et du prestige. Le but même de l'enseignement secondaire devra perdre le caractère « désintéressé » par quoi on tend encore souvent à le définir (Tableau 3).

- Une éducation obligatoire de longue durée facilite l'acquisition d'une spécialisation professionnelle et doit en réduire les délais. Lorsque, au sortir de l'école, les jeunes gens qui ne veulent ou ne peuvent aborder l'enseignement supérieur seront déjà en partie initiés à l'exercice d'une profession, il ne s'agira plus que de les spécialiser et de les perfectionner. La rupture brutale que représente le plus souvent aujourd'hui la mise au travail sera amortie. La lien entre les connaissances théoriques et l'expérience concrète s'établira normalement.

L'intégration dans le système d'enseignement

L'éducation professionnelle trouve ainsi dans l'évolution actuelle des chances nouvelles. Mais elle aura à sacrifier son particularisme pour s'intégrer dans un système d'enseigne-

ment généralisé et permanent, et même constituer l'élément essentiel de ce système. Des expériences et des réformes en cours montrent que partout la conception même de l'éducation professionnelle évolue. Si chaque pays entend conserver des formules qui lui soient propres, même au sein d'organisations régionales comme la CEE, des schémas assez comparables se dessinent ici et là : la distinction — sinon l'opposition — entre l'instruction générale et la préparation au travail tend notamment à disparaître. Cette tendance se manifeste parallèlement au développement d'enseignements orientés vers la satisfaction des besoins de l'économie, largement ouverts et divisés en étapes successives depuis l'école obligatoire jusqu'aux confins de la vie active. L'éducation se « professionnalise » de plus en plus.

Le droit pour tout adolescent à une préparation complète à la vie active est reconnu par tous les Gouvernements de l'OCDE. Dans le même temps, l'éducation professionnelle tend, comme l'instruction générale de base, à devenir obligatoire. Il s'agit d'une obligation de fait, mais aussi impérieuse que si elle était imposée par la loi : l'accès au travail et les perspectives d'avenir sont de plus en plus subordonnés à une formation préalable. Des réformes sont en cours, qui ont pour but d'éviter d'avoir à « récupérer » dans l'avenir, par des moyens de fortune, des adultes insuffisamment éduqués.

Educateurs, employeurs et syndicats sont d'accord pour admettre que, même au niveau le plus bas, l'éducation professionnelle ne peut se limiter à l'acquisition des connaissances et des comportements nécessaires à l'exercice d'un métier. Ils entendent qu'elle assure au travailleur une aptitude au perfectionnement, une autonomie. C'est là un premier motif de rapprochement entre l'enseignement traditionnel et l'éducation professionnelle.

Deux autres motifs sont encore à signaler. En premier lieu, le contenu et les méthodes de la formation professionnelle sont progressivement introduits dans l'enseignement général : ils constituent des instruments pédagogiques indispensables

pour intéresser et faire progresser la majorité des élèves. En deuxième lieu, les nouveaux objectifs de l'éducation professionnelle et le progrès des techniques entraînent la nécessité d'une combinaison étroite entre l'instruction et la formation : le complément d'éducation générale imposé aux jeunes travailleurs par beaucoup de législations ne suffit plus, comme le prouve le rapprochement entre les grandes entreprises allemandes et les écoles professionnelles, ainsi que l'importance donnée au Royaume-Uni à la coopération entre l'industrie et les autorités scolaires.

Enfin, au lieu de s'adresser comme aujourd'hui dans la plupart des cas à des enfants, l'éducation professionnelle s'adressera à des sujets proches de l'âge adulte — il n'y aura plus d'apprentis de 14 ou 15 ans — ou même à des adultes.

Ainsi, c'est d'un renversement complet des valeurs qu'il s'agit. Tous les systèmes d'éducation ont été bâtis autour de l'instruction générale. Ces systèmes étaient à l'image de sociétés où la tradition comptait plus que le changement, l'épanouissement individuel plus que le développement collectif, la « culture » plus que la production, à l'image de sociétés pré-industrielles en quelque sorte.

Les systèmes qui s'élaborent seront au contraire construits autour de l'éducation professionnelle. Ils seront à l'image de sociétés mobiles, motivées par la conquête du bien-être et conditionnées par le progrès continu des techniques. Ces sociétés seront sans doute non moins hiérarchisées que celles qui les auront précédées mais la justification des hiérarchies sera différente : une « méritocratie » fondée sur une sélection rigoureuse remplacera les classifications empiriques du passé. Les filières « académiques » de l'enseignement secondaire, qui attirent encore dans bien des pays la majorité des élèves, seront sans doute réservées à une minorité jugée capable d'accéder avec profit aux études supérieures. Les filières « pratiques », qui conduisent le plus vite à la vie active, deviendront les filières normales.

Pour éviter que l'éducation « professionnalisée », essentiellement utilitaire, ne laisse inexploitées des aptitudes sortant des normes ou ne se révélant que tardivement, elle devra remplir trois conditions :

- ne pas chercher uniquement à satisfaire les besoins en main-d'œuvre;
- s'efforcer de déceler et de faire fructifier tous les « talents »;
- éviter les conséquences des fautes d'orientation en multipliant les voies de rattrapage et les occasions de promotion.

Quelles que soient les voies choisies, l'éducation doit être globale; elle doit répondre à toutes les aspirations et à tous les besoins de ceux qui la reçoivent comme du monde où ils vivent. Les objectifs d'une éducation professionnalisée doivent être culturels et sociaux autant qu'économiques.

Un problème dépassé : le partage des responsabilités

Le partage, un peu simpliste, des responsabilités et des charges de l'éducation professionnelle entre les autorités scolaires et les employeurs est dès lors remis en question lui aussi. Partout, à l'heure actuelle, le partage des compétences est fondé sur le statut juridique des sujets à qui l'éducation est dispensée. S'agit-il de non-salariés, la compétence appartient aux responsables de l'enseignement, même si les cours

ont un caractère essentiellement pratique. S'agit-il au contraire de salariés, la responsabilité incombe aux employeurs et dans certains cas aux organisations professionnelles qui les groupent, même si l'éducation dispensée est en partie théorique. Les jeunes travailleurs liés par un contrat d'apprentissage sont considérés comme des salariés. Dans les pays où est organisé un enseignement complémentaire obligatoire comme en Allemagne et en France, ou facultatif comme au Royaume-Uni, ce n'est pas en tant qu'apprentis, mais en raison de leur âge, qu'ils le suivent et cet enseignement relève des autorités scolaires.

Il résulte de cette distinction qu'au niveau gouvernemental deux départements ministériels sont généralement appelés à intervenir : celui qui est chargé de l'instruction publique et celui qui est chargé du travail et de l'emploi. Une difficulté particulière se présente dans les pays à structure fédérale, où l'instruction est généralement du ressort des Etats fédérés.

Une autre difficulté se rencontre, quelle que soit la structure du pays. Les autorités compétentes pour l'enseignement n'ont pendant longtemps accordé que peu d'intérêt à l'éducation professionnelle. Les luttes qu'il a fallu mener aux Etats-Unis pour introduire cette éducation dans les high schools le prouvent. Ces autorités ont certes considérablement élargi leurs perspectives; mais le personnel dirigeant, composé en majorité d'universitaires soucieux de développer la culture, a méconnu jusqu'à une date récente les fins utilitaires de l'éducation en même temps que la portée pédagogique d'un enseignement pratique.

De leur côté, beaucoup d'entreprises et d'organisations patronales ont encore de l'éducation professionnelle une conception trop étroite. Certaines, notamment parmi les moins importantes, voient dans les apprentis une main-d'œuvre à faible rendement mais à bon marché. Quant aux départements ministériels chargés de l'emploi, ils ont longtemps restreint leur rôle à la réglementation du travail et à la protection des travailleurs. D'où l'esprit des lois sur l'apprentissage. Eux aussi ont récemment élargi leurs perspectives : dans presque tous les pays ils sont désormais responsables de l'équilibre du marché de l'emploi. Mais en matière d'éducation professionnelle leur compétence est limitée à la fois par celle des autorités responsables de l'enseignement et par la liberté laissée aux entreprises ou l'autonomie de gestion accordée aux organisations économiques. Aussi n'interviennent-ils généralement que pour combler des lacunes ou donner des impulsions.

Le clivage entre les différents responsables tend cependant à devenir beaucoup moins net. Il répond à des considérations d'ordre institutionnel beaucoup plus qu'à des données techniques ou pédagogiques : dans les pays où l'on entend limiter le rôle de l'école et laisser le patronat ou les organisations économiques maîtresses de l'éducation professionnelle, on ne défend plus guère l'apprentissage « sur le tas ».

A l'inverse, dans les pays où l'on préfère confier cette éducation à des institutions indépendantes, on reconnaît l'impossibilité de se passer du concours des entreprises. Par-delà les options politiques qui conduisent à des solutions apparemment opposées, les méthodes se rejoignent : les établissements d'enseignement possèdent des ateliers et les firmes ou leurs groupements ouvrent pour leurs apprentis de véritables écoles.

Les uns et les autres ressentent le besoin d'une collaboration. Celle-ci deviendra de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que, le temps de scolarité obligatoire augmentant, l'enseignement du second degré se « professionnalisera » et que, l'éducation des adultes devenant une réalité, l'école devra participer à la promotion des adultes.

LES RESSOURCES CONSACRÉES A LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

L'importance que l'on reconnaît de plus en plus au rôle de la science et de la technique dans le progrès économique et social a amené les pays Membres de l'OCDE à faire un grand effort pour améliorer leurs statistiques en matière de recherche et de développement. En 1964, les pays de l'OCDE ont accepté le « Manuel de Frascati » qui rassemble les définitions statistiques retenues d'un commun accord et sur la base desquelles les pays Membres normaliseront progressivement les méthodes statistiques qu'ils appliquent dans ce domaine. L'Année Statistique Internationale a été organisée pour accélérer la collecte de données comparables fondées sur le Manuel de Frascati. Seize pays Membres ont fourni, souvent à la suite d'enquêtes et d'études spéciales, les renseignements attendus concernant les années 1963 et 1964.

Le premier des rapports concernant les résultats de l'Année Statistique Internationale (1) consiste en une analyse d'ensemble des efforts faits par les pays Membres pour favoriser la recherche et le développement. Les auteurs ont cherché à déterminer l'ampleur et la structure de l'effort de recherche et d'établir des comparaisons instructives entre les pays Membres de l'OCDE. On espère que ce rapport contribuera à clarifier les débats publics en cours sur ce sujet, notamment pour ce qui est des disparités technologiques entre pays Membres, mais il ne faut pas oublier que les données en question ne se rapportent qu'aux « inputs » affectés à la recherche et au développement et ne justifient aucune conclusion que l'on pourrait en tirer concernant soit le rendement de la recherche et du développement, soit l'ensemble du processus d'innovation.

Ce rapport, établi par la Direction des Affaires Scientifiques de l'OCDE, est publié sous sa responsabilité. Yvan Fabian, Jürgen Hilling, André Villiger et Miss A.J. Young ont été les principaux artisans de cette analyse.

(1) « Année Statistique Internationale sur la Recherche et le Développement », étude des ressources consacrées à la recherche et au développement dans les pays Membres en 1963/1964; Vol. I : Niveau et structure d'ensemble des efforts de recherche et de développement dans les pays Membres de l'OCDE.

Dépense nationale brute pour la recherche et le développement

Le montant des ressources dont disposent les divers pays Membres de l'OCDE pour la recherche et le développement varie dans de fortes proportions. Si l'on veut faire des comparaisons valables, il est préférable de classer les pays suivant leurs dimensions et leur structure économique. Abstraction faite des Etats-Unis, cinq des pays ayant répondu (l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni) peuvent être considérés comme de « grands pays industrialisés ». La dépense nationale brute pour la recherche et le développement (DNBRD) est comprise pour les pays de cette catégorie entre 290 millions de dollars pour l'Italie et 2 200 millions de dollars pour le Royaume-Uni. Six pays, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont été classés dans le groupe des « pays industrialisés de dimensions plus réduites ». Dans la catégorie qu'ils constituent, la dépense nationale brute la plus forte pour la recherche et le développement est celle du Canada qui atteint 425 millions de dollars; la plus faible est celle de l'Autriche : 13 millions de dollars. Pour les cinq pays « en voie de développement » qui ont fourni des réponses, deux, l'Espagne et la Turquie, dépensent plus de 25 millions de dollars, tandis que la Grèce, l'Irlande et le Portugal lui consacrent environ 10 millions de dollars.

Il est évident qu'aucun pays Membre ne dispose de ressources du même ordre de grandeur que les Etats-Unis et il est peut-être préférable de comparer l'effort de recherche de ce pays à celui d'un groupe de pays ayant une population et un PNB à peu près correspondants. Sur la base des taux de change officiels, les Etats-Unis dépensent trois fois plus pour la recherche et le développement que l'ensemble des pays européens ayant fourni des réponses (1) et six fois plus que les pays de la CEE.

Le personnel affecté à la recherche et au développement

Les comparaisons fondées sur les effectifs sont sans doute influencées par certaines données d'ordre technique, mais elles permettent d'éliminer le problème du taux de

(1) *Compte tenu d'une estimation des dépenses des principaux organismes nationaux.*

1. MONTANT ABSOLU DES RESSOURCES CONSACRÉES A LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT PAR LES PAYS DE L'OCDE

PAYS et ANNÉE		Dépenses nationales brutes pour la recherche et le développement		Chercheurs, ingénieurs et techni- ciens affectés à la recherche et au développement
		en millions d'unités monétaires nationales	en millions de dollars (aux taux de change officiels)	Nombre en équivalence de travail à plein temps
Etats-Unis 1963/64		21 075 ⁽¹⁾	21 075 ⁽¹⁾	696 500 ⁽¹⁾
GRANDS PAYS INDUSTRIELS	France 1963	6 414	1 299	85 430
	Allemagne 1964	5 745	1 436	105 010 ⁽¹⁾
	Italie 1963	181 729	291	30 280
	Japon 1963	321 128	892	187 080 ⁽⁴⁾
	Royaume-Uni 1964/65	771	2 160	102 350 ^{(1) (3)}
PAYS INDUSTRIELS DE MOINDRES DIMENSIONS	Autriche 1963	603	23	3 220
	Belgique 1963	6 842	137	15 600
	Canada 1963	460	425	23 850 ⁽¹⁾
	Pays-Bas 1964	1 196	330	31 310
	Norvège 1963	303	42	3 820
	Suède 1964	1 332	257	16 530
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	Grèce 1964	238	8	1 260
	Irlande 1963	4	10	1 670
	Portugal 1964	266	9	2 230
	Espagne 1964	1 862	31	6 480
	Turquie 1962	247	27	••
CEE		-	3 493	267 630
Europe ⁽²⁾		-	6 260	418 190

(1) Y compris une estimation partielle de l'OCDE. (2) Compte tenu d'estimations concernant les principaux organismes internationaux européens. (3) Principalement affectés à la recherche et au développement. (4) Donnée non convertie en équivalence de travail à plein temps.

change et, sur cette base, les différences entre pays Membres sont moins marquées. Si l'on considère l'effectif total des chercheurs et ingénieurs qualifiés et techniciens occupés à des activités de recherche et de développement, le Japon vient en tête des grands pays industrialisés avec un effectif de 187 000, suivi par le Royaume-Uni avec 160 000. En Allemagne et en France, si l'on tient compte du fait que les enquêtes portent sur des années différentes, l'effectif, en équivalence de travail à plein temps, est d'environ 100 000 contre 30 000 pour l'Italie.

Pour les pays industrialisés de moindres dimensions, les effectifs correspondants sont compris entre 3 000 en Autriche et 31 000 aux Pays-Bas et pour les pays en voie de développement entre 1 300 en Grèce et 6 500 en Espagne; sur ces bases, l'écart entre les Etats-Unis et l'Europe est moins accentué. Le rapport Etats-Unis/Europe occidentale est de 1,5 pour 1 et le rapport

Etats-Unis/CEE est de 2,6 pour 1. Il n'est pas possible de dire avec précision dans quelle mesure cette différence entre les rapports concernant les dépenses et les rapports concernant la main-d'œuvre provient des imperfections que présentent les taux de change officiels pour les comparaisons dans ce domaine et dans quelle mesure elle reflète un équipement effectivement plus important par chercheur, ingénieur et technicien.

Evaluation par rapport aux ressources nationales

On peut encore comparer les efforts de recherche et de développement en les rapportant aux ressources nationales. La mesure peut-être la mieux connue à cet égard est le pourcentage du PNB (aux prix du marché) consacré à la recherche et au développement, d'autres mesures intéressantes étant l'effec-

tif employé à ces activités comparé à la population ainsi que les dépenses correspondantes par habitant. Quel que soit le mode de comparaison adopté et que l'on se place au point de vue relatif ou absolu, les Etats-Unis consacrent plus à la recherche et au développement que les autres pays, encore que leurs dépenses par habitant soient probablement surestimées par rapport à celles des autres pays Membres de l'OCDE converties aux taux de change officiels.

Le Royaume-Uni est le grand pays industrialisé qui consacre à la recherche et au développement le plus fort pourcentage de ses ressources nationales et le pourcentage de l'Italie est le plus faible. Tandis que l'Allemagne, la France et le Japon — compte tenu des différences concernant l'année et le champ couvert — peuvent être comparés du point de vue du pourcentage du PNB et de celui du nombre de chercheurs, ingénieurs qualifiés

2. EFFORT DE RECHERCHE DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE EN FONCTION DE LEURS RESSOURCES NATIONALES

PAYS ET ANNÉE		DNBRD/PBN (1) (aux prix du marché) %	Chercheurs et ingénieurs qualifiés + techniciens Nombre pour 10 000 habitants	DNBRD/population, en dollars (aux taux de change officiels)
Etats-Unis 1963/64		3,4 (2)	35,8 (2)	110,5 (2)
GRANDS PAYS INDUSTRIELS	Royaume-Uni 1964/65	2,3	29,4 (2)	39,8
	France 1963	1,6	17,9	27,1
	Allemagne 1964	1,4	18,0 (2)	24,6
	Japon 1963	1,4	19,5	9,3
	Italie 1963	0,6	6,0	5,7
PAYS INDUSTRIELS DE MOINDRES DIMENSIONS	Pays-Bas 1964	1,9	25,8	27,2
	Suède 1964	1,5	21,6	33,5
	Canada 1963	1,1	12,6 (2)	22,5
	Belgique 1963	1,0	16,8	14,7
	Norvège 1963	0,7	10,4	11,5
	Autriche 1963	0,3	4,5	3,2
PAYS EN VOIE DE DÉVELOP- PEMENT	Irlande 1963	0,5	5,9	3,5
	Portugal 1964	0,2	2,4	1,0
	Espagne 1964	0,2	1,5	0,9
	Grèce 1964	0,2	1,5	0,9

(1) Y compris une estimation partielle de l'OCDE.

et techniciens pour 10 000 habitants, les dépenses de recherche et de développement du Japon par habitant sont moins élevées quand on les compare suivant les taux de change officiels.

Pour ces divers classements, on constate que les Pays-Bas et la Suède consacrent à la recherche et au développement une part de leurs ressources aussi forte, ou plus forte, que celle des grands pays industriels dont les dépenses sont les plus élevées, et le Canada ainsi que la Belgique ne sont pas loin derrière. Sur les mêmes bases, les positions de l'Autriche, de la Norvège et de l'Italie sont comparables.

Si l'on considère les pays en voie de développement, seule l'Irlande consacre 0,5 % de son PNB à la recherche et au développement et emploie plus de 5 chercheurs, ingénieurs qualifiés et techniciens pour 10 000 habitants. Dans tous les pays de cette catégorie, comme on pouvait le prévoir, les dépenses par habitant sont très faibles.

Recherche fondamentale, recherche appliquée, développement

L'expression « recherche et déve-

loppement » recouvre toute une gamme d'activités qui s'étend des recherches consacrées exclusivement à la poursuite désintéressée de la connaissance, jusqu'aux travaux ayant pour objet d'améliorer des produits et des procédés déjà connus. On distingue normalement trois stades, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche de développement. La recherche fondamentale est relativement plus importante dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés de dimensions plus réduites (sauf l'Irlande). Dans tous les pays industriels à l'exception de la Belgique, la recherche de développement occupe une place plus importante que la recherche appliquée, en particulier au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Les objectifs nationaux de recherche et de développement

Une certaine proportion des efforts qu'un pays consacre à la recherche et au développement sont entrepris exclusivement dans le dessein de reculer les limites des connaissances scientifiques, mais une bonne part de ces activités est

financée pour des motifs plus pratiques. Une fraction importante des efforts de plusieurs pays Membres de l'OCDE a pour objet d'améliorer les moyens de défense, d'explorer l'espace et de perfectionner la connaissance et l'utilisation de l'énergie atomique. Les deux tiers du total des activités de recherche et de développement des Etats-Unis sont financés à cet effet. La recherche atomique, spatiale et militaire absorbe entre le tiers et la moitié de la DNBRD en France, au Royaume Uni et en Suède, et environ un quart au Canada et en Grèce.

Dans les autres pays, la majeure partie des dépenses est affectée aux activités de recherche et de développement dont l'objet est d'accroître les possibilités économiques du pays; c'est le cas, notamment, en Belgique, au Japon, aux Pays-Bas et en Irlande.

Dans la plupart des pays, un certain pourcentage des efforts nationaux de recherche et de développement sont consacrés à la santé et aux objectifs sociaux. En outre, certaines recherches, en particulier dans les Universités et les instituts, sont entreprises sans objectif spécifique. Ces deux catégories de recherche et de développement ne sont pas toujours faciles à identifier; elles représentent une fraction variable des dépenses brutes de recherche, telle qu'elle est actuellement mesurée; mais ces variations tiennent dans une trop large mesure à des problèmes de comparabilité pour que l'on puisse valablement en discuter.

La répartition par objectifs nationaux est à l'heure actuelle encore trop approximative pour qu'il soit possible de comparer en termes absolus les sommes qui y sont consacrées par les pays Membres. Toutefois, on peut considérer que, sur la base des taux de change officiels, les Etats-Unis dépensent sept fois plus pour la recherche et le développement militaires, spatiaux et nucléaires que l'Europe et douze fois plus que les pays de la CEE, tandis que pour la recherche et le développement à objectifs économiques ils ne dépensent que deux fois plus que l'Europe et trois fois plus que les pays de la CEE.

Les travaux intéressant la défense, l'espace et l'énergie atomique sont surtout le domaine du Gouvernement alors que les activités consacrées au potentiel économique dépendent du secteur privé dans la plupart des pays Membres industriels. Cette répartition des intérêts apparaît nettement si l'on examine les sources du financement de la recherche et du développement dans les divers pays.

Sources du financement

La part des fonds publics est particulièrement importante dans les pays où la recherche atomique, spatiale et militaire occupe une grande place (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Canada et, dans une moindre mesure, Suède). Ce sont des fonds publics qui financent aussi pour une large part les dépenses nationales brutes de recherche et de développement dans des pays où, en l'absence d'un secteur privé indépendant et riche, les pouvoirs publics doivent encourager eux-mêmes la recherche à objectifs économiques (pays en voie de développement) et dans ceux où l'économie repose essentiellement sur des branches d'activité comme l'agriculture, la pêche et l'exploitation des ressources naturelles qui bénéficient traditionnellement de l'aide de l'Etat (Norvège, par exemple). Dans d'autres pays, en Belgique, aux Pays-Bas et au Japon notamment, la recherche et le développement financés par l'industrie représentent la plus grosse part des dépenses nationales brutes dans ce domaine.

Secteurs d'exécution

La recherche et le développement dont le financement est assuré par des sources privées se situent surtout dans le secteur des entreprises comprenant l'industrie privée, les associations de recherche et les entreprises publiques. Les secteurs où les activités de recherche et de développement sont financées par le Gouvernement dépendent des objectifs de la recherche, des possibilités institutionnelles et des conceptions économiques du pays intéressé. La ventilation générale par secteurs d'exécution peut aussi varier suivant la méthode retenue pour le classement des institutions, en particulier dans les cas marginaux où se rencontrent le secteur de l'Etat, le secteur de l'enseignement supérieur et celui des institutions privées sans but lucratif.

Dans les pays en voie de développement, les efforts sont concentrés dans le secteur de l'Etat. Dans les pays industrialisés, les pourcentages les plus élevés de recherche exécutée dans le secteur du Gouvernement se trouvent en France et au Canada, les pourcentages les moins élevés en Allemagne et aux Pays-Bas, où le secteur des institutions privées sans but lucratif est assez important. Il faut mentionner que ce secteur inclut les Instituts du TNO aux Pays-Bas ainsi que les Instituts Max-Planck et deux importants centres de recherche nucléaire en Allemagne. En Autriche

le transfert d'un institut de recherche atomique, précédemment rattaché au secteur des entreprises, ferait passer le pourcentage du secteur de l'Etat de 9 à environ 20 %.

Le secteur de l'enseignement supérieur, dont les activités de recherche et de développement sont dans une large mesure, directement ou indirectement, financées par l'Etat, intervient pour une part relativement faible dans les dépenses nationales brutes de recherche et de développement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, au Canada et en Suède, mais pour une part plus importante en Allemagne, aux Pays-Bas et au Japon, ainsi qu'en Autriche, en Belgique et en Norvège. Dans les pays en voie de

développement, les Universités comptent pour peu dans les dépenses nationales brutes de recherche et de développement, mais elles emploient un pourcentage non négligeable du total des chercheurs et ingénieurs qualifiés affectés à la recherche et au développement.

Aux Etats-Unis et dans les grands pays industriels, les efforts de recherche sont concentrés dans le secteur des entreprises. Dans les grands pays industrialisés, à l'exception de la France, environ les deux tiers des dépenses nationales brutes pour la recherche sont le fait du secteur des entreprises (la moitié en France), contre moins du tiers dans les pays en voie de développement.

(suite page 36)

3. RECHERCHE FONDAMENTALE, RECHERCHE APPLIQUÉE ET RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS MEMBRES

exprimées en pourcentage du total des activités nationales de recherche et de développement

PAYS	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Recherche de développement
Etats-Unis	12.4	22.1	65.5
GRANDS PAYS INDUSTRIELS			
Royaume-Uni	12.5	26.1	61.4
France	17.3 ⁽¹⁾	33.9 ⁽¹⁾	48.8
Italie	18.6	39.9	41.5
PAYS INDUSTRIELS DE MOINDRES DIMENSIONS			
Belgique	20.9	41.2	37.9
Norvège	22.2	34.6	43.2
Autriche	22.6	31.9	45.5
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT			
Irlande	3,5	53.1	43.4
Portugal	<i>non disponible</i>		
Espagne	25.4	48.1	26.5
Grèce	23.8	53.2	23.0

(1) Y compris une estimation partielle de l'OCDE

L'importance du secteur des entreprises comme secteur d'exécution de la recherche et du développement varie, quand on considère les pays industrialisés de dimensions plus réduites, de deux tiers en Belgique et en Suède, à deux cinquièmes environ au Canada; les Pays-Bas, la Norvège et l'Autriche se classent entre ces deux extrêmes (en Autriche, la proportion tombe à la moitié

si l'on exclut de ce secteur l'Institut de l'Energie Atomique.)

Nombre et dimensions des entreprises effectuant des travaux de recherche et de développement

D'après les données fournies dans le cadre de l'Année Statis-

tique, on observe une forte concentration de la recherche du secteur des entreprises dans des firmes qui emploient plus de 1 000 personnes et même, aux Etats-Unis, dans des entreprises ayant un effectif de 5 000 employés ou plus. Les activités de recherche et de développement sont donc très concentrées. Les quatre sociétés qui se classent en tête (pour les dépenses de recherche) représentent plus de 20 % de la recherche et du développement industriels dans tous les pays étudiés. Dans les pays industrialisés de dimensions plus réduites, ce pourcentage atteint 30 à 40 %, et même 60 % aux Pays-Bas. C'est aux Etats-Unis et dans les grands pays industriels que l'on trouve la plus faible concentration.

Les programmes de recherche et de développement des entreprises d'Europe occidentale sont, d'une manière générale, au moins dix fois plus faibles que les programmes américains (dans le cas du Royaume-Uni, de la France, de la Suède et de la Belgique) et dans le rapport de 1 à 100 pour les autres pays (Norvège, Autriche, Espagne). Toutefois, il ne faut pas oublier que deux ou trois entreprises exécutent des programmes de recherche et de développement qui dépassent 100 millions de dollars en Allemagne et au Royaume-Uni, et qu'il existe aussi une entreprise néerlandaise que l'on peut probablement classer dans cette même catégorie. L'utilisation d'un taux de change spécial pour les activités de recherche et de développement aurait pour effet de réduire, dans les comparaisons, l'écart entre les entreprises des Etats-Unis et celles d'Europe.

La recherche et le développement dans certaines industries

Une large part de la recherche et du développement du secteur des entreprises est concentrée dans les trois groupes d'activité suivants : produits chimiques (y compris l'industrie pharmaceutique et l'industrie pétrolière), industrie électrique (construction électrique, électronique et, dans le cas des Etats-Unis et de l'Italie, télécommunications) et industrie aéronautique. Les seuls pays dans lesquels ces branches représentent moins de la moitié de l'ensemble des activités de recherche et de développement des entreprises sont l'Italie, l'Autriche, la Norvège et les pays en voie de développement.

Dans l'industrie aéronautique, la recherche et le développement bénéficient toujours d'un appui important de l'Etat, surtout aux Etats-Unis,

4. RÉPARTITION DES RESSOURCES NATIONALES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ENTRE DIVERS OBJECTIFS DE RECHERCHE (en pourcentage)

PAYS	Recherche et développement atomiques, spatiaux et militaires	Recherche et développement à objectifs économiques	Recherche et développement à objectifs sociaux et divers
GRANDS PAYS INDUSTRIELS			
Etats-Unis	63	28	9
Royaume-Uni	40	51	9
Allemagne	17	62	21
France	45	41	14
Japon	73		27
Italie	21	63	16
PAYS INDUSTRIELS DE MOINDRES DIMENSIONS			
Canada	26	51	23
Pays-Bas	8	70	25
Suède	34	50	16
Belgique	4	82	14
Norvège	14	56	30
Autriche	12	62	26
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT			
Espagne	17	64	19
Irlande		89	11
Grèce	29	61	10
Portugal	6	72	22

5. DÉPENSES NATIONALES BRUTES POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT VENTILÉES PAR SECTEURS D'EXÉCUTION ET PAR SOURCES DE FINANCEMENT

(en pourcentage)

PAYS ET ANNÉE		Secteur assurant le financement					Secteur d'exécution			
		Entre- prises	Etat	Institutions privées sans but lucratif	Enseignement supérieur	Etranger	Entre- prises	Etat	Institutions privées sans but lucratif	Enseignement supérieur
Etats-Unis 1963		32	64	1	1	2 ⁽¹⁾	67	18	3	12
GRANDS PAYS INDUSTRIELS	France 1963	33	64	••	-	3	51	38	••	11
	Allemagne 1964	57	41	1	-	1	66	3	11	20
	Italie 1963	62	33	-	4	1	63	23	-	14
	Japon 1963	65	28	3	4	-	65	12	4	19
	Royaume-Uni 1964/65	42	54	1	••	3	67	25	1	7
PAYS INDUSTRIELS DE MOINDRES DIMENSIONS	Autriche 1963	55	40	2	-	3	64	9	1	26
	Belgique 1963	71	24	••	••	4	69	10	1	20
	Canada 1963	34	55	1	7	3	41	43	2	14
	Pays-Bas 1964	54	40	3	-	3	56	3	21	20
	Norvège 1963	38	54	2	1	5	52	21	2	25
	Suède 1964	49	48	1	1	1	67	15	••	18
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	Grèce 1964	16	82	1	-	1	16	74	1	9
	Irlande 1963	29	67	1	-	3	29	56	4	11
	Portugal 1963	21	70	6	2	1	22	66	5	7
	Espagne 1963	26	74	-	-	••	25	69	-	6

(1) Fonds ne provenant pas de l'étranger mais de sources intérieures non précisées.

au Royaume-Uni, en France, et, dans une moindre mesure, en Suède et au Canada. Les activités de recherche et de développement dans l'industrie électrique sont financées par l'Etat pour plus de la moitié aux Etats-Unis et pour environ 25 à 50 % au Royaume-Uni, en France, au Canada et en Suède. Cette part est inférieure à 10 % dans tous les autres pays Membres considérés. La recherche dans le groupe des industries chimiques est surtout financée par le secteur privé, la part de l'Etat atteignant le niveau le plus élevé aux Etats-Unis avec 16 %.

C'est peut-être le nombre des chercheurs, ingénieurs qualifiés et techniciens affectés à la recherche et au développement (exprimé en équivalence de travail à plein temps) qui fournit la mesure absolue la plus sûre des activités de recherche. On note de grands écarts dans les effectifs employés dans la recherche et le développement de l'industrie aéronautique. Dans l'industrie électrique, trois grands pays industrialisés, le

Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne emploient chacun environ 30 000 chercheurs et ingénieurs qualifiés et techniciens, l'effectif correspondant étant de 16 000 pour la France et de 5 000 pour l'Italie. Dans les pays industrialisés de dimensions plus réduites, c'est le Canada et la Suède qui se classent en tête. Pour les pays restants, seule la Belgique a un effectif approchant 1 000 chercheurs et ingénieurs qualifiés et techniciens. En ce qui concerne l'industrie électrique, le nombre des chercheurs et ingénieurs qualifiés et techniciens affectés à la recherche dans les pays d'Europe occidentale est équivalent à 70 % de l'effectif correspondant aux Etats-Unis; il est équivalent à 40 % de ce même effectif dans le cas des pays de la CEE.

Dans l'industrie chimique, le Japon se classe en tête des grands pays industrialisés avec 32 000 chercheurs et ingénieurs qualifiés et techniciens; il est suivi par le Royaume-Uni et l'Allemagne qui en comptent 20 000, puis par la France

et l'Italie. Dans les pays industrialisés de dimensions plus réduites, l'effectif varie entre 300 en Norvège et 3 000 aux Pays-Bas et, pour les pays en voie de développement, il est compris entre 35 en Irlande et 200 au Portugal. Le nombre des chercheurs et ingénieurs qualifiés et des techniciens affectés à la recherche dans l'industrie chimique de l'ensemble des pays d'Europe représente l'équivalent d'un peu plus de 80 % de l'effectif correspondant pour les Etats-Unis; le rapport est de 50 % pour les pays de la CEE.

On n'a pu indiquer ici, dans l'exposé rapide des activités de ces divers secteurs, que les points les plus remarquables des efforts consacrés à la recherche et au développement. Chaque secteur fera l'objet d'une analyse détaillée qui sera publiée séparément dans la série des rapports de l'Année Statistique Internationale, probablement dans l'ordre suivant : entreprises, Etat, institutions privées sans but lucratif et enfin enseignement supérieur.

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SANS BUT LUCRATIF : LEURS RESSOURCES ET LEUR CONTRIBUTION A L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

L'aide privée fournie ou gérée par les Organisations non gouvernementales sans but lucratif constitue un élément important de l'effort d'assistance déployé au profit des pays en voie de développement. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, dans son souci de suivre l'évolution de l'effort d'aide, a décidé de publier un annuaire (1) de ces Organisations, en coopération avec le Conseil International des Agences Bénévoles (CIAB). Dans un numéro précédent de L'OBSERVATEUR DE L'OCDE (2), Edwin Eggins, Consultant auprès du Département du Développement de l'OCDE, a indiqué les origines et les objectifs de cet annuaire. Il examine aujourd'hui les ressources dont disposent les Organisations en question et la façon dont elles sont ou pourraient être employées.

(1) Annuaire OCDE-CIAB : Aide au développement en provenance des Organisations non gouvernementales sans but lucratif. (2) L'OBSERVATEUR DE L'OCDE, No 27, avril 1967.

Si la documentation rassemblée pour l'établissement de l'Annuaire OCDE-CIAB a permis de couvrir de façon satisfaisante l'ensemble des Organisations fort diverses qui contribuent à l'aide au développement, elle n'est cependant pas exhaustive (1). On peut néanmoins considérer que les renseignements dont on dispose ainsi donnent une image assez fidèle de la situation générale.

Les Organisations non gouvernementales (ONG) répertoriées sont celles qui ont un domicile dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. On a inclus toutes les Organisations membres du Conseil International des Agences Bénévoles, y compris celles des États-Unis. L'annuaire contient ainsi au total quelque 1 500 Organisations, dont 500 relèvent d'ordres missionnaires qui ont fourni les renseignements demandés sous forme de tableaux. Pour ces dernières, il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres de dépenses détaillées, mais la plupart des autres Organisations ont fourni des estimations de dépenses.

On estime que les mille Organisations qui ont communiqué les chiffres de leurs dépenses (en espèces et en nature) consacrent chaque année plus de 750 millions de dollars à l'aide au développement. Comme 5 % seulement des Organisations des États-Unis ont été répertoriées et que les missions dépensent notoirement des sommes importantes pour aider les pays en voie de développement, on peut raisonnablement chiffrer à plus de 1 milliard de dollars le montant global de l'aide fournie par l'ensemble des Organisations non gouvernementales sans but lucratif.

Sur ce total, plus de la moitié est imputable aux Organisations ayant leur siège aux États-Unis. Viennent ensuite les ONG d'Allemagne, de France et du Royaume-Uni, dont les dépenses annuelles d'aide se situent pour chacun de ces trois pays entre 50 et 100 millions de dollars, représentant au total sensiblement plus de la moitié des dépenses globales des ONG de toute l'Europe occidentale. Les Organisations de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse, dont les contributions atteignent chaque année entre 6 et 12 millions de dollars pour chacun de ces pays, méritent également d'être mentionnées. En dehors de l'Europe, il faut encore citer les Organisations du Canada, qui fournissent chaque année quelque 25 millions de dollars, ainsi que la CORSO (membre du CIAB), seule Organisation néo-zélandaise répertoriée, qui consacre annuellement 4 millions de dollars à l'aide au développement. Les ONG de chacun des autres pays figurant dans l'annuaire apportent chaque année au tiers-monde entre 1,5 et 3,5 millions de dollars.

Si l'on se fonde sur le chiffre des dépenses par habitant, ce sont l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la Suède et la Suisse qui se classent en tête. On peut considérer que les Organisations non gouvernementales d'un certain nombre de petits pays jouent un rôle non négligeable dans l'effort d'aide des ONG de ce point de vue.

(1) Les Organisations des États-Unis sont répertoriées dans le "Directory of US Non Profit Organisations Participating in Technical Assistance Abroad", Technical Assistance Information Clearing House (TAICH), American Council of Voluntary Agencies for Foreign Service Inc., New York, 1964 et Suppléments 1965 et 1966.

Les ressources des ONG ne sont pas exclusivement d'origine privée. On ne peut pas non plus faire de comparaisons valables en ajoutant le total de leurs dépenses aux contributions normales du secteur public. Les chiffres mentionnés ci-dessus doivent donc être considérés comme le montant des ressources acheminées par l'entremise des ONG et non pas comme la somme des contributions en provenance exclusive de ces Organisations. Ainsi, sur 68 Organisations consacrant au total plus d'un million de dollars par an à l'aide au développement, 27 tirent au moins la moitié de leurs ressources de fonds publics. Si des Organisations sont classées comme organisations non gouvernementales, leur nature exacte est donc largement une question d'appréciation. En ce qui concerne les États-Unis en particulier, les données obtenues sont d'autant plus difficiles à apprécier que d'importantes quantités de denrées alimentaires stockées par le Gouvernement ont été acheminées vers les pays bénéficiaires par certaines des grandes ONG, dans le cadre du programme " Food for Peace ".

LES PRINCIPALES ORGANISATIONS DISPENSATRICES D'AIDE

On trouvera dans le tableau ci-après une liste, ventilée par catégories, des Organisations des pays participants qui fournissent les contributions les plus importantes au titre de l'aide. Les catégories se chevauchent parfois mais elles permettent de se faire une idée des ordres de grandeur. Seules 9 Organisations de jeunes et de volontaires figurent dans le tableau, mais le répertoire en contient 84. Parmi celles-ci, 10 ont un caractère international, les autres se répartissant entre la plupart des pays participants. Les programmes de volontaires constituent l'un des domaines où les Gouvernements et les ONG se concertent déjà régulièrement; ils font de la part de ceux-ci l'objet d'une attention croissante.

Exception faite de certaines missions, pour lesquelles on n'a pu obtenir que des renseignements sous forme de tableaux, les effectifs de personnel rémunéré employés par les ONG à titre permanent et affectés à des activités d'aide ont été évalués à 60 000, dont 40 000 travaillant à l'étranger. Il s'agit là d'un minimum, car il n'a pas été tenu compte des nombreuses Organisations qui n'ont pas été en mesure de donner des chiffres séparés pour le personnel affecté à l'aide et les autres catégories de personnel.

Les activités des ONG ne sauraient être mesurées exclusivement à l'importance des sommes dépensées ou du personnel employé. Ces Organisations bénéficient en effet de nombreux concours bénévoles (personnel non rétribué ou recevant une rémunération minime), qui leur sont apportés essentiellement par des missionnaires et divers auxiliaires bénévoles.

Il y a en outre, dans les pays en voie de développement, un grand nombre de travailleurs rémunérés localement, dont les descriptions sommaires que l'on peut avoir des activités des ONG ne rendent pas compte, et dont les salaires sont financés sur le plan local selon des moyens divers. Les opérations des ONG et leurs modes de financement se caractérisent, en règle générale, par une grande souplesse, ce qui permet peut-être d'utiliser les ressources dans des conditions plus économiques que celles qui sont possibles parfois aux organismes officiels. En ce qui concerne notamment les ONG dites bénévoles, c'est généralement au niveau de l'individu que l'aide est apportée; les activités de ces organismes se traduisent

donc rarement par des dépenses en espèces très importantes, mais elles n'en ont pas moins une valeur qui peut être parfois très grande. Parmi les Organisations non gouvernementales s'en trouvent de nombreuses qui ont un caractère centralisé et recueillent les contributions que des groupes locaux collectent souvent auprès de dizaines de milliers de petits cotisants.

D'inspiration très diverse — religieuse, politique, technique, sociale, culturelle, humanitaire, universitaire ou professionnelle — les ONG sont parfois aussi dues à l'initiative de syndicats, d'associations masculines ou féminines, de mouvements de jeunes ou d'institutions s'occupant d'enfants. Beaucoup d'entre elles se définissent par plusieurs critères (les associations féminines de caractère religieux, universitaire ou professionnel, par exemple) et leur structure est souvent déterminée par un contexte national ou international particulier. Il n'est pas rare non plus de trouver des Organisations parallèles qui ne diffèrent que par une caractéristique particulière, souvent religieuse ou politique; tel est le cas des Organisations protestantes ou catholiques qui, dans le même pays, s'occupent de l'accueil des étudiants d'outre-mer.

Cette prolifération d'Organisations souvent très voisines est parfois un facteur de confusion à la fois pour les Gouvernements des pays donateurs et ceux des pays bénéficiaires, et même dans une certaine mesure pour les ONG elles-mêmes; cependant, toute action visant à remédier de façon radicale à cette situation risquerait d'aller à l'encontre du but recherché. Par tradition, l'activité bénévole traduit la réaction des individus face à un besoin. Il n'en reste pas moins qu'une certaine rationalisation dans ce domaine serait peut-être nécessaire; c'est là une question que l'on examinera plus loin.

Lorsque l'on réunit les matériaux nécessaires à l'établissement de l'annuaire, il fut précisé que le terme « aide au développement » était pris dans son acception la plus large et couvrait les activités menées non seulement à l'étranger, mais aussi dans le pays d'implantation des diverses Organisations. Celles-ci ne s'en tiennent généralement pas à un seul type d'aide. La plupart pratiquent une certaine forme d'assistance technique, c'est-à-dire qu'elles assurent un transfert de connaissances et de compétences en fournissant du personnel qualifié ou du matériel. Près de la moitié s'emploient en même temps à rassembler des fonds, ou octroient une aide financière. Environ un sixième des ONG fournissent une aide en nature sous forme de denrées alimentaires, de matériel, de médicaments ou de vêtements; d'autres enfin, moins nombreuses, agissent simplement comme organes de coordination ou se consacrent plus particulièrement à l'aide aux réfugiés et aux émigrants, ou aux secours d'urgence (en cas de catastrophes naturelles, par exemple).

Les Organisations non gouvernementales exercent la plupart de leurs activités dans le pays en voie de développement. Dans les pays développés où elles se trouvent, elles se consacrent plus particulièrement à la formation sous diverses formes, au recrutement de volontaires et d'autres catégories de personnel, et à l'organisation de services sociaux (foyers d'étudiants, par exemple) à l'intention des ressortissants de pays en voie de développement. Si l'on se fonde sur les effectifs, c'est en Espagne, en France et en Italie que les ONG ont le plus tendance à concentrer leurs activités d'assistance technique dans leur pays d'implantation (par opposition aux activités à l'étranger).

(suite page 40)

	Missions et autres Organisations religieuses	Autres Organisations (laïques)	Syndicats	Coopératives	Fondations	Jeunes et volontaires	Instituts	Associations professionnelles
Allemagne	6	8				1		
Australie	3	6				1		
Autriche	6	1				1	1	1
Belgique	2	4	1			1	1	1
Canada	6	3				1		
Danemark	4	6						
Espagne	2	3					5	
Etats-Unis (membres du CIAB)	6	4						
France	3	2				1	6	1
Irlande	8	2						
Italie	2	4				1	3	
Japon		4		1				5
Luxembourg	1	1						
Norvège	7	1	1	1				
Pays-Bas	3	2			2		2	
Portugal		1						
Royaume-Uni	4	6			1	1		
Suède	6	2	1	1				
Suisse	5	4			1			
Organisations internationales	5	2	1			1		1
TOTAL	76	66	4	3	4	9	18	9

DOMAINES D'ACTIVITE DES ORGANISMES D'AIDE BENEVOLE

La formation et l'enseignement figurent parmi les activités de plus de la moitié des Organisations non gouvernementales. Le terme de « formation » s'applique essentiellement à la formation professionnelle, à savoir, outre les cours destinés aux artisans et ouvriers de métier, à la formation de techniciens agricoles, de personnel infirmier, de sages-femmes, de secouristes et de travailleurs sociaux; il recouvre également les cours d'orientation pour le personnel affecté à l'étranger au titre de l'aide, la formation de spécialistes (médecins, enseignants, ingénieurs) et l'organisation de sessions d'études. De toute évidence, les ONG sont pleinement conscientes du besoin urgent d'assurer des facilités de formation élémentaire et moyenne dans les pays en voie de développement, de façon à pouvoir développer les effectifs de personnel qualifié autochtone plutôt que d'introduire dans ces pays du personnel étranger.

L'enseignement est le champ d'action traditionnel. Un

examen plus approfondi serait nécessaire pour déterminer avec précision quelle est la situation actuelle, mais on sait que les activités des missions ont évolué ou même accusé un certain recul et que, de ce fait, la structure se trouve quelque peu modifiée. Les renseignements dont on dispose indiquent néanmoins que les missions sont encore extrêmement actives à tous les niveaux de l'enseignement. Leur action s'exerce surtout à l'échelon de l'enseignement primaire, mais bien des écoles secondaires et certains établissements d'enseignement supérieur sont financés par elles et ce sont des missionnaires qui y enseignent. Les degrés supérieurs de l'enseignement bénéficient d'un soutien accru de la part d'autres organismes, notamment des Fondations et des Services de Volontaires.

Les services sociaux, notamment le développement communautaire, constituent aussi, après l'enseignement et la réinstallation de réfugiés, l'un des grands domaines d'activité des ONG; viennent ensuite l'hygiène et la santé et, dans une moindre mesure, l'agriculture. Les seuls autres domaines où les ONG mettent en œuvre des moyens d'une certaine importance sont l'aide matérielle et les secours d'urgence ainsi que la construction et le génie civil, mais leur action dans le domaine des coopé-

ratives et des mutuelles de crédit, des transports et des communications ainsi que de l'industrie est loin d'être négligeable.

Le fait que l'aide matérielle et les secours d'urgence figurent parmi les principales activités des ONG traduit simplement une vocation première de ces Organisations, qui est d'accorder des secours en nature et de venir en aide aux victimes de calamités. Outre les ONG (membres du CIAB) implantées aux États-Unis, qui distribuent d'importantes quantités de denrées alimentaires au titre du programme officiel "Food for Peace", un certain nombre d'organismes internationaux (notamment la Croix-Rouge), d'associations religieuses ou laïques, d'organisations féminines ou de mouvements de jeunes, de syndicats et de mouvements coopératifs, distribuent des approvisionnements et du matériel en quantité variable.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

L'Afrique est la principale bénéficiaire des activités des ONG; vient ensuite l'Asie, elle-même suivie de très près par l'Amérique latine (y compris la zone des Antilles) et enfin l'Océanie. Chacun des pays moins développés situés dans ces régions bénéficie des activités d'au moins une Organisation non gouvernementale, installée ou non dans le pays. Beaucoup d'entre eux comptent un très grand nombre de ces Organisations; tel est notamment le cas de la Tanzanie, du Nigéria, du Congo-Kinshasa, de l'Algérie et du Kenya pour l'Afrique, de l'Inde et du Pakistan pour l'Asie, et du Brésil pour l'Amérique latine.

Si les Organisations francophones ont naturellement tendance à concentrer leurs activités dans les régions de langue française et les Organisations anglophones dans les régions de langue anglaise, on trouve néanmoins dans certains pays (notamment en Algérie, au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi) des Organisations non gouvernementales aussi bien francophones qu'anglophones.

De même que certaines ONG se spécialisent dans certains domaines de l'aide, il en est d'autres qui concentrent leurs activités dans certains pays. Le problème des réfugiés, qui se pose dans certaines régions, appelle aussi tout naturellement le concours des ONG, lesquelles sont amenées dans ce pays à coopérer étroitement non seulement entre elles, mais aussi avec les Gouvernements des pays donateurs comme avec ceux des pays bénéficiaires.

La plupart des ONG tiennent par principe à associer à leurs activités des Organisations homologues situées dans les pays en voie de développement. Celles-ci, comme leur nom l'indique, se trouvent alors intégrées dans le système d'aide mis en place.

Une certaine coopération existe déjà entre les Organisations non gouvernementales et la plupart de celles-ci en apprécient d'ailleurs pleinement l'utilité. On se heurte toutefois ici à de nombreuses difficultés d'ordre pratique qui tiennent à la diversité des caractéristiques et des objectifs des ONG. Dans plusieurs pays Membres de l'OCDE, les ONG se sont rapprochées de façon à pouvoir se consulter et coopérer plus étroitement, mais les groupements qu'elles ont formés à cet effet ne visent pas, en règle générale, à exercer une influence directe sur les programmes de leurs membres. Font exception à cette règle certains organes spécialement créés en vue d'orienter les activités d'Organisations unies par des liens hiérarchiques ou tirant leurs fonds d'une seule et même source; on peut citer comme exemple les Conseils de Missions, dans le premier cas, et les organismes chargés de l'octroi des subventions publiques, dans le second.

Encore faut-il noter que ces exceptions ne s'appliquent que dans les limites de l'activité visée et que, par ailleurs, les groupements cités ne rassemblent pas toutes les Organisations appartenant à la même catégorie.

Étant donné l'échelle et le niveau particuliers des activités des ONG, il ne semble pas qu'un système de coordination obligatoire présenterait des avantages sensibles. L'essentiel paraît être ici d'améliorer les procédures de consultation et les échanges d'information. Contrairement à ce qui se passe dans le cas des programmes d'aide de portée infiniment plus vaste, l'harmonisation de ces activités avec les plans de développement des pays bénéficiaires ne s'impose pas et il suffit de tenir compte des grandes orientations de la politique du pays intéressé. Les pays en voie de développement offrent dans la plupart des domaines un champ d'action suffisamment vaste pour toutes les ONG mais, en améliorant leurs échanges d'information et en se consultant plus étroitement, celles-ci éviteraient certains chevauchements d'activité ainsi que la concentration excessive de leur effort dans certaines régions ou certains domaines.

A supposer qu'il y ait de la part des ONG un minimum de bonne volonté, les moyens qui manquent pour assurer une coordination efficace sont essentiellement d'ordre financier mais aussi, dans une certaine mesure, d'ordre administratif. La coordination exige en effet des ressources suffisantes en personnel, en locaux et en matériel ainsi qu'une certaine rationalisation des procédures; elle nécessite également la mise en place d'un système permettant la réception et la diffusion rapides de l'information.

Il devrait également être possible de parvenir à un partage efficace et utile des responsabilités, à la fois sur le plan national et sur le plan international, entre les ONG elles-mêmes d'une part, et entre celles-ci et les organisations gouvernementales d'autre part. À l'échelon national, les ONG pourraient rechercher les moyens d'améliorer les échanges d'information et mettre au point des mécanismes de consultation rapide; quant aux Gouvernements, ils pourraient les aider et les encourager sur cette voie en créant les conditions nécessaires à une coopération plus étroite et à une meilleure compréhension mutuelle.

Le CIAB prend actuellement des dispositions pour que l'Annuaire soit tenu à jour. Il se propose à cet effet de mettre sur pied un système de centralisation et d'échange de renseignements. Ce système pourrait être conçu de façon à enregistrer l'information émanant des différentes Organisations internationales (une seule Organisation centrale dans chaque pays serait l'idéal), à la traiter et à la diffuser ensuite sous une forme adéquate dans tous les pays. Les Organisations internationales pourraient coopérer, particulièrement en se « prêtant » des équipes d'experts et, le cas échéant, des équipements mécanisés.

On pourrait aussi examiner la question du traitement fiscal des ONG et la possibilité d'acheminer par leur intermédiaire — en coopération avec certains organismes de l'industrie privée — une gamme plus large de dons en nature (produits alimentaires, matériel). Des arguments militent également en faveur d'une plus grande spécialisation des ONG: celles-ci éviteraient ainsi certains chevauchements d'activités et pourraient mieux s'adapter à l'évolution rapide du monde moderne. Les associations professionnelles pourraient élargir leur horizon au-delà des frontières de leur pays et des intérêts nationaux pour venir en aide aux Organisations homologues des pays en voie de développement.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

LE TRAVAILLEUR ÉTRANGER : SON ADAPTATION AU TRAVAIL INDUSTRIEL ET A LA VIE URBAINE

178 pages F 12,00 FS 12,00 DM 10,00 17s.6d. \$ 3,00

Une nouvelle étude sur les migrations internationales considérées comme l'une des formes de la mobilité de la main-d'œuvre. Elle est fondée sur un examen des mesures d'adaptation prises par douze pays et par les Organisations internationales qui exercent une activité dans ce domaine.

L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ : 17^e ENQUÊTE

104 pages F 8,00 FS 8,00 DM 6,60 12s.6d. \$ 2,00

Chaque année l'OCDE présente un aperçu général de l'activité de l'industrie électrique dans lequel sont examinés pour les vingt et un pays Membres tous les éléments concernant la production et l'utilisation de l'électricité : équipement, production, consommation, investissements et échanges d'énergie.

LES OBJECTIFS SOCIAUX DANS LA PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

340 pages F 26,00 FS 26,00 DM 21,60 40s. \$ 6,50

Une contribution majeure à la documentation recueillie sur un aspect important de la planification de l'enseignement : analyse des disparités sociales en matière d'éducation, causes de ces disparités, politiques visant à donner à tous les mêmes possibilités de faire des études.

LES TRANSPORTS MARITIMES, 1966

102 pages F 8,00 FS 8,00 DM 6,60 12s.6d. \$ 2,00

On trouvera ici, outre les aspects habituels des problèmes de transports maritimes, une étude sur l'aide financière et les allègements fiscaux dont bénéficient les transports maritimes dans les pays de l'OCDE, ainsi que l'exposé des raisons qui ont amené un certain nombre de pays à adopter ces mesures d'aide.

PROGRÈS SOCIAL ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

246 pages F 13,00 FS 13,00 DM 10,80 19s. \$ 3,20

Les résultats de la réunion annuelle des Directeurs d'Instituts de formation et de recherche en matière de développement, organisée en 1966 par le Centre de Développement de l'OCDE sur le thème général de la relation entre le changement social et la croissance économique.

AUTRES PUBLICATIONS RÉCEMMENT PARUES

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE : Série 1966-1967

FRANCE	48 pages	ITALIE	48 pages
JAPON	50 pages	TURQUIE	44 pages
<i>Le numéro F 3,00 FS 3,00 DM 2,50 5s. \$ 0,80</i>			
<i>Abonnement annuel . F 42,00 FS 42,00 DM 35,00 £3.3s. \$ 10,00</i>			

POLITIQUES DE FORMATION ET D'UTILISATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. Paris, 26-28 septembre 1966

360 pages F 18,00 FS 18,00 DM 15,00 27s.6d. \$ 4,50

CATALOGUE DES SALISSURES MARINES

Volume III. Serpulides tubicoles

80 pages F 8,00 FS 8,00 DM 6,60 12s.6d. \$ 2,00

ASSOCIATIONS DE RECHERCHE AU ROYAUME-UNI

180 pages F 12,00 FS 12,00 DM 10,00 17s.6d. \$ 3,00

RÉGULATION DÉMOGRAPHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, par Göran Ohlin

164 pages F 16,00 FS 16,00 DM 13,20 24s. \$ 4,00

SÉMINAIRE SUR LA COUPE DES MÉTAUX. Paris, 1^{er} et 2 septembre 1966

412 pages, bilingue . . . F 30,00 FS 30,00 DM 25,00 44s. \$ 7,50

Série « Documentation dans l'agriculture et l'alimentation » :

N° 88 - CERTIFICATION VARIÉTALE DES SEMENCES DE CÉRÉALES DESTINÉES AU COMMERCE INTERNATIONAL

44 pages F 4,00 FS 4,00 DM 3,30 6s. \$ 1,00

SÉMINAIRES INTERNATIONAUX, 1966-2 : PROBLÈMES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR DES SERVICES

140 pages F 9,00 FS 9,00 DM 7,50 14s. \$ 2,30
Un supplément gratuit est annexé au rapport.

SÉMINAIRES INTERNATIONAUX, 1966-3

La mobilité géographique et professionnelle des travailleurs de la construction aéronautique et électronique.
Séminaire régional, 21 et 22 septembre 1966, Paris.

132 pages F 8,00 FS 8,00 DM 6,60 12s.6d. \$ 2,00

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS, 1966-1967

152 pages F 10,00 FS 10,00 DM 8,30 15s. \$ 2,50

ÉTUDES SUR LES MARCHÉS DES CAPITAUX

Rapport général.

272 pages F 24,00 FS 24,00 DM 20,00 35s. \$ 6,00

Annexe statistique.

216 pages F 18,00 FS 18,00 DM 15,00 27s.6d. \$ 4,40

POLITIQUES ET PROBLÈMES DE MAIN-D'ŒUVRE EN AUTRICHE

144 pages F 10,00 FS 10,00 DM 8,30 15s. \$ 2,50

ÉPURATION DES EAUX RÉSIDUAIRES MIXTES URBAINES ET INDUSTRIELLES EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

124 pages F 6,00 FS 6,00 DM 5,00 9s. \$ 1,50

Série « La modernisation de l'enseignement »

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SCOLAIRES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

82 pages F 5,00 FS 5,00 DM 4,20 7s.6d. \$ 1,25

LES PRÉVISIONS DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LA PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT, français seulement.

224 pages F 9,00 FS 9,00 DM 7,50 14s. \$ 2,30

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD
Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

RF D'ALLEMAGNE
Deutscher Bundes-Verlag, GmbH,
Postfach 9380, 53 BONN.
Sous-dépositaires :
BERLIN 62 : Elwert & Meurer;
MUNICH : Hueber;
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;
et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE
B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
53 D Bourke Street,
MELBOURNE, C.I.

AUTRICHE
Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.
Sous-dépositaire :
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE
Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij,
Belgielei 147, ANVERS.
Librairie des Sciences,
76-78 Coudenberg, BRUXELLES.

CANADA
Queen's Printer - L'Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.

DANEMARK
Munksgaard Boghandel Ltd.,
Nørregade 6, COPENHAGUE K.

ESPAGNE
Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONE 1.

ÉTATS-UNIS
OECD PUBLICATIONS CENTER
Suite 1305
1750 Pennsylvania Ave, N.W.,
WASHINGTON, D.C. 20 006,

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 2, HELSINKI.

FORMOSE
Books and Scientific Supplies Services Ltd.,
P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE
Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, F 75 PARIS 16^e.

Principaux sous-dépositaires :
PARIS : Presses Universitaires de France,
49 boulevard Saint-Michel (5^e).
Sciences Politiques (Lib.),
30 rue Saint-Guillaume (7^e).
La Documentation Française,
31 quai Voltaire (7^e).
AIX-EN-PROVENCE :
Librairie de l'Université.
BORDEAUX : Mollat.
GRENOBLE : Arthaud.
LILLE : Le Furet du Nord.
STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE
Librairie Kauffmann,
28 rue du Stade, ATHÈNES 132.
Librairie Internationale Jean Mihalopoulos
33 rue Sainte-Sophie, THESSALONIKI

INDE
International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY 1.
Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, NEW DELHI.
17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE
Eason & Son,
40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN.

ISLANDE
Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL
Emanuel Brown,
35 Allenby Road,
et 48 Nahlat Benjamin St., TEL-AVIV.

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.
Sous-dépositaires :
GÈNES : Libreria Di Stefano.
MILAN : Libreria Hoepli.
NAPLES : Libreria L. Cappelli.
PADOUE : Libreria Zannoni.
PALERME : Libreria Dante.
ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-
bolini.
TURIN : Libreria Lattes.

JAPON
Maruzen Company Ltd.,
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

KENYA
New Era Associates, Ghale House,
Government Road, P.O.B. 6854, NAIROBI.

LIBAN
Redico, Immeuble Edison,
rue Bliss, B.P. 5641,
BEYROUTH.

LUXEMBOURG
Librairie Paul Bruck,
22 Grand'Rue, LUXEMBOURG.

MALTE
Labour Book Shop,
Workers' Memorial Building,
Old Bakery Street, VALLETTA.

MAROC
Éditions La Porte " Aux Belles Images "
281 avenue Mohammed V, RABAT.

NORVÈGE
A/S Bokhjornet, Akersgt. 41, OSLO.

NOUVELLE-ZÉLANDE
WELLINGTON, Government Printing Office,
20 Molesworth Street (Private Bag),
et Government Bookshops à :
AUCKLAND (P.O.B. 5344);
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN
Mirza Book Agency,
65 The Mall, LAHORE 3.

PAYS-BAS
W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL
Livreria Portugal,
Rua do Carmo 70, LISBONNE.

**ROYAUME-UNI ET
COLONIES DE LA COURONNE**
H.M. Stationery Office,
P.O.B. 569, LONDRES, S.E.1.
Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE
Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE
Librairie Hachette,
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL,
et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

VENEZUELA
Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Edificio Galipan,
CARACAS

YUGOSLAVIE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

